

MEMORIAL

Journal Officiel du Grand-Duché de Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt des Großherzogtums Luxemburg

RECUEIL DES SOCIETES ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 643 9 mars 2015

SOMMAIRE

Acronyme S.A	Maretex S.A
AEI Luxembourg Holdings, S.àr.l 30820	Mars Management S.A 30822
Berenberg Lux Invest S.A30819	Mars Management S.A 30823
Canopee S.à r.l	Mars Management S.A 30828
Christiana Holding S.A30825	Mercure International S.A 30818
Compagnie Mobilière S.A30825	Meubles Oestreicher S.à r.l 30818
Domolux Europe S.A30824	Midax30862
Dundeal (International) 5 S.à r.l 30837	MKL Properties S.A
E and E30825	NF Lux Buildings S.A30824
EKIAM S. à r. l. & Cie. Investment S.e.c.s.	Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.
30827	30824
EKIAM S. à r. I. & Cie. M.T. Erste S.e.c.s.	Orium S.A30819
30826	Penning, Biermann & Associés Sàrl 30821
Endor S.A 30826	Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s 30819
European Wind Energy S.à.r.l30825	Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s 30819
FedEx Luxembourg S. à r.l30833	Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s 30822
Finitech S.à r.l	Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s 30864
Foothills and Towers S.A 30826	PI.lu S.A30820
Globalance30836	Porterhouse S.A 30818
I.T.C	RP Bergen S.à r.l
LFH (New Park Manor) S.à r.l 30828	SESA-Conseil30861
Lux 23 Starlight GBP S.à r.l30831	Sistechemica S.A
Mahe S.A30823	SOF-10 MStar Eurpoe 2 Lux S.à r.l 30831
Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR	Zunis S.A30820
30823	



Meubles Oestreicher S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9768 Reuler, Maison 22.

R.C.S. Luxembourg B 93.925.

Les comptes annuels au 31.12.2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015019033/10.

(150022759) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Porterhouse S.A., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 189.680.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015. POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2015019146/11.

(150022661) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

MKL Properties S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 25B, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 30.102.

EXTRAIT

Il résulte de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires tenue en date du 19 décembre 2014 que les modifications suivantes ont été adoptées:

- Madame Anna Meunier De Meis, demeurant au 25B boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, a été nommée administrateur de la société avec effet au 17 décembre 2014 et ce, pour une durée de 5 ans en remplacement de Monsieur Dominique Warluzel.

Les mandats susvisés prendront donc fin à l'issue de l'Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires qui se tiendra en 2019.

Pour extrait sincère et conforme

Référence de publication: 2015019035/16.

(150022986) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Mercure International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

R.C.S. Luxembourg B 18.071.

Extrait des décisions prises par le conseil d'administration en date du 15 janvier 2015

Le siège social a été transféré du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

L'adresse professionnelle de Mme Michèle MORIOT (administrateur), M. Frank PLETSCH (administrateur) et M. Gérard BIRCHEN (administrateur-président) a été changée du L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte au L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour extrait et avis sincères et conformes

Pour Mercure International S.A.

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2015019030/17.

(150022783) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 43.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 2000 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015019171/11.

(150022349) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 43.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1999 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société Un mandataire

Référence de publication: 2015019172/11.

(150022350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Orium S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 73.038.

Les comptes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

ORIUM S.A.

Jacopo ROSSI / Régis DONATI

Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2015019110/12.

(150022702) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Berenberg Lux Invest S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 73.663.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Protokoll der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre vom 22. Januar 2015

Während der außerordentlichen Generalversammlung der Aktionäre am 22. Januar 2015 wurde einstimmig der Bericht des Commissaire à la Liquidation gebilligt sowie der Verwaltungsrat, der Liquidator und der Commissaire à la Liquidation für die Ausübung ihrer Mandate entlastet. Die Bücher und Geschäftsunterlagen der Gesellschaft sind gemäß Beschluss für mindestens fünf Jahre am Sitz der Berenberg, Joh. Berenberg, Gossler & Co. KG, Succursale de Luxembourg, 46, Place Guillaume II, L-1648 Luxembourg zu verwahren.

Nach Bestimmung der Mittelverwendung erklärte die Generalversammlung der Aktionäre die Liquidation für abgeschlossen.

Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxemburg, den 27. Januar 2015.

BERENBERG LUX INVEST S.A. (IN LIQUIDATION)

Wörister

Référence de publication: 2015017945/20.

(150021350) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



PI.lu S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-4360 Esch-sur-Alzette, 6B, Porte de France.

R.C.S. Luxembourg B 77.860.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018423/10.

(150021834) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Zunis S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1114 Luxembourg, 10, rue Nicolas Adames.

R.C.S. Luxembourg B 37.930.

EXTRAIT

Il résulte d'un courrier du 26 janvier 2015 que je démissionne de ma fonction d'administrateur la société ZUNIS S.A., établie et ayant son siège social à L-1114 Luxembourg, 10 rue Nicolas Adames, inscrite au Registre de commerce et des sociétés sous le numéro B 37 930.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30 janvier 2015.

Madame Maggy KOHL-BIRGET.

Référence de publication: 2015017846/13.

(150020084) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

AEI Luxembourg Holdings, S.àr.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 103.181.

Le Bilan et l'affectation du résultat au 31 Décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

AEI Luxembourg Holdings S.à r.l.

Manacor (Luxembourg) S.A.

Signature

Gérant

Référence de publication: 2015017885/15.

(150021761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Acronyme S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 81.434.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision du Conseil d' Administration en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Pour: ACRONYME S.A.
Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015017882/16.

(150021589) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Penning, Biermann & Associés Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen.

R.C.S. Luxembourg B 123.250.

mattle automorphism to automorphism

L'an deux mille quinze, le treize janvier,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- Monsieur Fränk BIERMANN, agent général d'assurances, né le 21 septembre 1960 à Luxembourg, demeurant à L-8286 Kehlen, 3, rue du Cimetière;
- Monsieur Christian PENNING, agent général d'assurances, né le 12 juin 1964 à Luxembourg, demeurant à L-4981 Reckange-sur-Mess, 9, rue du Bois;
- Madame Marie-Christine FAGNERAY, agent d'assurances, née le 3 février 1967 à Arlon (Belgique), demeurant à B-6780 Hondelange, 42, rue de la Biff;
- Monsieur Ronald SCHLESSER, agent d'assurances, né le 20 novembre 1961 à Luxembourg, demeurant à L-1719 Luxembourg, 74b, rue des Hauts Fourneaux.

Les comparants sont les seuls associés de PENNING, BIERMANN & ASSOCIÉS S.à r.l., une société à responsabilité limitée, ayant son siège social à L-1220 Luxembourg, 198, rue de Beggen, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 123.250, constituée suivant acte notarié en date du 18 décembre 2006, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 321 du 7 mars 2007.

Les statuts ont été modifiés pour la dernière fois suivant acte notarié en date du 5 septembre 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association, numéro 3106 du 29 décembre 2012 (ci-après la «Société»).

Les comparants, représentant la totalité du capital social, délibèrent selon l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour

- 1. Conversion des 200 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 250,- chacune en 10.000 parts sociales ayant une valeur nominale de EUR 5,- chacune;
 - 2. Modification subséquente de l'article 6 des statuts;
 - 3. Constatation des cessions de parts du 13 janvier 2015.

Les associés ont requis le notaire soussigné de prendre acte des résolutions suivantes:

Première résolution:

Les associés décident de convertir les deux cents (200) parts sociales de la Société ayant une valeur nominale de deux cent cinquante euros (EUR 250,-) chacune en dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune. Les nouvelles parts sociales sont attribuées proportionnellement aux associés existants.

Deuxième résolution:

En conséquence de la résolution précédente, les associés décident de modifier l'article 6 des statuts de la Société, afin de lui donner désormais la teneur suivante:

« **Art. 6.** Le capital social est fixé à cinquante mille euros (EUR 50.000,-) représenté par dix mille (10.000) parts sociales ayant une valeur nominale de cinq euros (EUR 5,-) chacune.»

Troisième résolution:

Aux présentes est à l'instant intervenu, Monsieur Philippe WENNER, agent d'assurances, né le 20 février 1968 à Luxembourg, demeurant à L-5698 Welfrange, 14, Schleiwengaass.

Les associés prennent acte des cessions de parts du 13 janvier 2015, intervenues entre d'une part Monsieur BIERMANN et Monsieur WENNER et d'autre part Monsieur PENNING et Monsieur WENNER dont une copie restera annexée aux présentes.

Les associés prennent également acte des cessions de parts entre d'une part Monsieur BIERMANN et Monsieur SCHLESSER et d'autre part Monsieur PENNING et Monsieur SCHLESSER dont une copie restera annexée aux présentes.

Les associés agréent Monsieur WENNER en qualité de nouvel associé et constatent que les dix mille (10.000) parts sociales de la Société sont désormais détenues comme suit:

 Monsieur 	Fränk	BIERMANN,	prénommé:
------------------------------	-------	-----------	-----------

Trois mille trois cent soixante-quinze parts sociales	3.375
- Monsieur Christian PENNING, prénommé:	
Trois mille trois cent soixante-quinze parts sociales	3.375
- Madame Marie-Christine FAGNERAY, prénommée:	
Mille trois cent cinquante parts sociales	1 350



- Monsieur Ronald SCHLESSER, prénommé:

Les associés donnent pouvoir à tout clerc de l'étude du notaire soussigné à l'effet de procéder aux inscriptions nécessaires au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Les gérants de la Société acceptent cette cession de parts sociales, conformément à l'article 190 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales, telle que modifiée, et la considèrent comme dûment signifiée à la Société, conformément à l'article 1690 du code civil luxembourgeois, telle que modifié.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec le notaire le présent acte.

Signé: F. BIERMANN, C. PENNING, M-C. FAGNEREY, R. SCHLESSER, P. WENNER et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C.1, le 14 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 990. Reçu soixante-quinze euros € 75,-

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Référence de publication: 2015018418/74.

(150021654) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Mars Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018308/9.

(150021751) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 43.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1998 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015019173/11.

(150022351) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

RP Bergen S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 44, avenue J.F. Kennedy. R.C.S. Luxembourg B 130.438.

Extrait du procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire qui s'est tenue extraordinairement le 3 décembre 2014 à 10h00

L'Assemblée Générale Ordinaire tenue extraordinairement accepte la démission de Monsieur Christ DE MESTRE, Gérant A, et décide de nommer en remplacement comme gérant A pour une durée illimitée:

Monsieur Shaun Collins, né le 23 mai 1968 à Hinckley (Royaume-Uni)

25, St. George Street, Londres W1S 1FS (Royaume-Uni)

Pour copie conforme

Référence de publication: 2015019218/14.

(150022133) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



Mars Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.2006 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018309/9.

(150021752) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Mahe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 17, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.398.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du conseil d'administration tenue le 29 janvier 2015

La société MANACO S.A., inscrite au registre de commerce et des sociétés sous le numéro B19797, ayant son siège social au 17, rue Beaumont, L-1219 Luxembourg a été nommée comme dépositaire des actions au porteur.

Pour extrait sincère et conforme

MAHE S.A.

Référence de publication: 2015018300/12.

(150022125) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Mandarin Capital Partners II S.C.A. SICAR, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-2165 Luxembourg, 26-28, Rives de Clausen.

R.C.S. Luxembourg B 178.903.

Les statuts coordonnés au 23/12/2014 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 30/01/2015.

Me Cosita Delvaux

Notaire

Référence de publication: 2015018302/13.

(150022020) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Maretex S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1147 Luxembourg, 42, rue de l'Avenir.

R.C.S. Luxembourg B 76.580.

Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration tenue le 4 décembre 2014

...

Démission d'un administrateur - Cooptation

Monsieur Jean-Pierre Hanin a présenté sa démission avec effet au 31 décembre 2014. Le Conseil décide à l'unanimité de nommer (en cooptation) Madame Marie Jeanne F.C. Kieffer, domiciliée à 1513 Luxembourg, 68 Boulevard Prince Félix, comme nouvel administrateur. Son mandat prendra fin après l'assemblée générale ordinaire de 2019, statuant sur les comptes 2018.

•••

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Le 4 décembre 2014.

Pour le Conseil d'Administration

Karin DUBOIS

Mandataire

Référence de publication: 2015018303/20.

(150021763) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Domolux Europe S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1430 Luxembourg, 6, boulevard Pierre Dupong. R.C.S. Luxembourg B 187.289.

Extrait de la résolution du Conseil d'Administration du 04.02.2015

Le Conseil d'Administration de la société DOMOLUX EUROPE S.A., réuni le 04.02.2015 au siège social, a décidé à l'unanimité ce qui suit:

1. Nomination de la société FIDUCIAIRE DI FINO & ASSOCIES S.à r.l., établie et ayant son siège social à 6, Boulevard Pierre Dupong, L-1430 Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B103178 comme agent dépositaire des actions au porteur.

Fait à Luxembourg, le 04.02.2015.

Pour extrait conforme

La société

Référence de publication: 2015018807/16.

(150022921) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 865.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.

R.C.S. Luxembourg B 118.882.

Le présent document est établi en vue de mettre à jour les informations inscrites auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

L'adresse de Monsieur Ronald W. DE KONING, gérant de la Société, a changé avec effet au 1 ^{er} février 2015 et se trouve désormais au:

- Noordensweg 52, 2421 XZ Nieuwkoop, Pays-Bas.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Orion Income Finance Luxembourg S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2015018355/17.

(150021779) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

NF Lux Buildings S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8030 Strassen, 163, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 146.466.

Extrait des résolutions de la réunion du conseil d'administration datée du 29 janvier 2015

Il résulte des décisions prises par le conseil d'administration de la société lors de sa réunion en date du 29.01.2015:

- Acceptation de la révocation de Hemmer WERNER comme administrateur
- Acceptation de la révocation de Nicklas KARLBOM comme administrateur
- Acceptation de la révocation d'Annette NILSSON comme administrateur
- Acceptation de la révocation d'Einhard IMMEL comme administrateur et président du conseil d'administration
- Acceptation de la nomination de Fredrik LIEDHOLM comme administrateur (adresse professionnelle à 41 Jaern-vaegsgatan , 26982 Bastad, Suède)
- Acceptation de la nomination de Lena JOHANSSON comme administrateur (adresse professionnelle à 41 Jaern-vaegsgatan , 26982 Bastad, Suède)
- Acceptation de la nomination de Romain FUSENIG comme administrateur (adresse professionnelle à 34 Route d'Ettelbruck, 9230 Diekirch, Luxembourg)

Leurs mandats sont valables jusqu'à la prochaine assemblée générale qui aura lieu en 2020.

Romain FUSENIG / Serge GOERENS / Simone CABRAL.

Référence de publication: 2015018345/21.

(150021572) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



CM S.A., Compagnie Mobilière S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling. R.C.S. Luxembourg B 50.319.

Les comptes annuels au 30.09.2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018778/9.

(150023168) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Christiana Holding S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 96.956.

Extrait de la résolution prise par l'actionnaire unique, en date du 19 décembre 2014:

- acceptation de la démission de Monsieur Ingor Meuleman de son poste d'administrateur avec effet au 28 novembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018768/11.

(150022729) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

E and E, Société Anonyme.

Siège social: 4, rue de Kleinbettingen.

R.C.S. Luxembourg B 187.502.

Extrait des résolutions prises lors de la réunion du Conseil d'Administration de la société E and E SA en date du 02 février 2015

Le Conseil d'Administration décide de nommer comme dépositaire la société FISCOGES Sàrl, ayant son siège social au 4, rue de Kieinbettingen, L - 8362 Grass, enregistrée au Registre de Commerce et des sociétés sous le numéro B174051.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour le Conseil d'Administration

Signature

Référence de publication: 2015018811/13.

(150023095) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

European Wind Energy S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 52.470,00.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 192.976.

Il résulte d'un contrat signé sous seing privé signé en date du 23 décembre 2014 que 52.470 parts sociales ont été cédées à Bridgepoint Europe IV (Nommees) Limited, société de droit anglais, immatriculée auprès du Registre Compagnies House sous le numéro 06492046, ayant son siège social au 95 Wigmore street, W1U 1FB Londres, Royaume-Uni (l'Acquéreur), réparties comme suit:

- WATKINS LP, associé de la Société a transféré 23.615 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Acquéreur;
- REDPIER LP, associé de la Société a transféré 11.534 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Acquéreur; et
- NORTHSEA LP, associé de la Société a transféré 17.321 parts sociales qu'elle détenait dans la Société à l'Acquéreur.

De sorte qu'à ce jour, Bridgepoint Europe IV (Nominees) Limited détient 52.470 parts sociales de la Société.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour extrait conforme et sincère

European Wind Energy S.à r.l.

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015018824/21.

(150022294) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



Foothills and Towers S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-8311 Capellen, 128A, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 55.626.

Extrait du Procès-verbal de la réunion du Conseil d'Administration tenue en date du 2 février 2015

Première résolution

Afin de se conformer aux dispositions de la loi du 28 juillet 2014 relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, le Conseil d'Administration décide de nommer HRT Fidalux S.A., une société anonyme de droit luxembourgeois ayant son siège social au 163, rue du Kiem, L-8030 Strassen, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de et à Luxembourg, sous le numéro B 41178 en qualité de dépositaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour Foothills and Towers S.A.

Référence de publication: 2015018860/15.

(150022440) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Endor S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2661 Luxembourg, 42, rue de la Vallée.

R.C.S. Luxembourg B 183.091.

Conformément à l'article premier de la loi du 28 juillet 2014, relative à l'immobilisation des actions et parts au porteur, et par décision de l'administrateur unique en date du 12 janvier 2015, EXPERTA CORPORATE AND TRUST SERVICES S.A., Luxembourg, société anonyme, 42, rue de la Vallée, L-2661 Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B-29597, a été nommée agent dépositaire des actions au porteur et détenteur du registre des actions au porteur de la Société avec effet immédiat et pour une durée illimitée.

Luxembourg, le 4 février 2015.

Pour: ENDOR S.A. Experta Luxembourg

Société anonyme

Référence de publication: 2015018842/16.

(150022954) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Erste S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 149.793.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 29.10.2014 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. M.T. Erste S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 29.10.2014 wurde die EKIAM Management S. à r. l. von der alleinigen Kommanditistin beauftragt, die Gesellschaft zum 31.12.2014 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Räumen der Kommanditistin

Frau Marga Teichert

Markt 16

D- 37154 Northeim

zur Verfügung der Finanzverwaltung.

Die Liquidation wurde zum 31.12.2014 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 05.01.2015.

EKIAM Management S.à r.l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Liquidator

Référence de publication: 2015018832/23.

(150022784) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



Sistechemica S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1219 Luxembourg, 23, rue Beaumont.

R.C.S. Luxembourg B 140.422.

EXTRAIT

Il résulte du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 31 décembre 2014 que, le professionnel du secteur financier, la société INTERCORP S.A., 23, rue Beaumont, -1219 Luxembourg, a été nommée dépositaire des titres au porteur émis par la société.

Luxembourg, le 31 décembre 2014.
POUR EXTRAIT CONFORME
POUR LE CONSEIL D'ADMINISTRATION
Signature

Référence de publication: 2015017680/15.

(150020914) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Finitech S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.

Siège social: L-4750 Pétange, 54, rue de Longwy.

R.C.S. Luxembourg B 53.083.

Extrait rectificatif du dépôt L150000184 du 02.01.2015

Suivant l'assemblée générale ordinaire des associés tenue en date du 23 décembre 2014 que:

- Il est à noter que Monsieur Thierry DEWEZ, demeurant à F-54260 TELLANCOURT, 4, rue de la douane portera le titre de gérant technique

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 3 février 2015.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2015018866/16.

(150022758) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

EKIAM S. à r. l. & Cie. Investment S.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-6720 Grevenmacher, 16, rue de l'Eglise.

R.C.S. Luxembourg B 140.523.

CLÔTURE DE LIQUIDATION

Auszug aus dem Gesellschafterbeschluss vom 29.10.2014 über die Gesellschafterversammlung der EKIAM S. à r. l. & Cie. Investment S.e.c.s.

Mit Gesellschafterbeschluss vom 29.10.2014 wurde die EKIAM Management S. á r. l. von dem alleinigen Kommanditisten beauftragt, die Gesellschaft zum 31.12.2014 zu liquidieren.

Die Gesellschaftsdokumente und Bücher verbleiben für den gesetzlich vorgeschriebenen Zeitraum in den Geschäftsräumen des Kommanditisten

Herrn Wolfgang Albus

Ulmenweg 5

D- 27607 Geestland

Zur Verfügung der Finanzverwaltung.

Die Liquidation wurde zum 31.12.2014 abgeschlossen.

Grevenmacher, den 05.01.2015.

EKIAM Management S. à r. l.

Vertreten durch Wolfgang Albus

Den Liquidator

Référence de publication: 2015018834/23.

(150022787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.



Mars Management S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1446 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 57.236.

Les comptes annuels au 30.04.2005 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2015018310/9.

(150021753) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

LFH (New Park Manor) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: GBP 20.000,00.

Siège social: L-2310 Luxembourg, 6, avenue Pasteur.

R.C.S. Luxembourg B 165.386.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018260/10.

(150021821) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.

Canopee S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2270 Luxembourg, 4A, rue d'Orval. R.C.S. Luxembourg B 194.085.

STATUTS

L'an deux mille quinze, le vingt-six janvier,

Par-devant Maître Joëlle BADEN, notaire de résidence à Luxembourg,

Ont comparu:

- 1. Madame Carolina THIEDE DE SA DA CONCEICAO CORREIA, spécialiste en communication, née le 17 août 1983 à São Paulo (Brésil), demeurant à L-2270 Luxembourg, 4A, rue d'Orval;
- 2. Monsieur Lambert DUPONG, conseiller en immobilier, né le 16 octobre 1969 à Luxembourg, demeurant à L-1117 Luxembourg, 59, rue Albert 1 ^{er} .

Lesquels comparants, représentés comme indiqué ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée qu'ils déclarent constituer et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

A. Objet - Durée - Dénomination - Siège

- **Art. 1** er. Il existe une société à responsabilité limitée (la «Société») qui sera régie par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales telle que modifiée, ainsi que par les présents statuts.
- **Art. 2** . La Société a pour objet la vente d'articles de vaisselle, verrerie-cristallerie, décoration de table et d'intérieur, ainsi que l'importation et l'exportation de tous produits ou marchandises y relatifs.
- La Société pourra emprunter avec ou sans garantie, hypothéquer ou gager ses biens, ou se porter caution au profit d'autres entreprises, sociétés ou tiers.
- La Société peut également procéder à toutes opérations immobilières, mobilières, commerciales, industrielles et financières de nature à favoriser la réalisation de son objet social.

La Société exercera son activité tant au Grand-Duché de Luxembourg, qu'à l'étranger.

- Art. 3. La Société est constituée pour une durée illimitée.
- Art. 4. La Société est constituée sous la dénomination de «CANOPEE S.à r.l.».
- Art. 5. Le siège social est établi à Luxembourg.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché en vertu d'une décision de l'assemblée générale des associés. A l'intérieur de la commune, le siège social pourra être transféré par décision du gérant ou du conseil de gérance. La Société peut ouvrir des agences ou succursales dans toutes autres localités du Grand-Duché de Luxembourg ou dans tous autres pays par décision du gérant ou du conseil de gérance.



B. Capital social - Parts sociales

Art. 6. Le capital social est fixé à la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) représenté par cent (100) parts sociales, d'une valeur nominale de cent vingt-cinq euros (EUR 125,-) chacune.

Chaque part sociale donne droit à une voix dans les délibérations des assemblées générales ordinaires et extraordinaires

- Art. 7. Le capital social pourra, à tout moment, être modifié moyennant accord de la majorité des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. Les parts sociales à souscrire seront offertes par préférence aux associés existants, proportionnellement à la partie du capital qui représente leurs parts sociales en cas de contribution en numéraire.
- **Art. 8.** Les parts sociales sont indivisibles à l'égard de la Société qui ne reconnaît qu'un seul propriétaire pour chacune d'elles. Les copropriétaires indivis de parts sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par une seule et même personne.
- **Art. 9.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Les parts sociales ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément donné en assemblée générale des associés représentant au moins les trois quarts du capital social. En cas de décès d'un associé, les parts sociales de ce dernier ne peuvent être transmises à des non-associés que moyennant l'agrément, donné en assemblée générale, des associés représentant les trois quarts des parts appartenant aux associés survivants. Dans ce dernier cas cependant, le consentement n'est pas requis lorsque les parts sont transmises, soit à des ascendants ou descendants, soit au conjoint survivant.
 - Art. 10. Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne met pas fin à la Société.

C. Gérance

Art. 11. La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, qui n'ont pas besoin d'être associés.

Les gérants sont nommés par l'assemblée générale des associés laquelle fixera la durée de leur mandat. Ils sont librement révocables à tout moment et sans cause.

La Société sera engagée en toutes circonstances par la signature du gérant unique. En cas de pluralité de gérants, la Société sera engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de chaque gérant ou par la (les) autre(s) signature (s) de toute(s) autre(s) personne(s) à laquelle (auxquelles) pareil pouvoir de signature aura été délégué par le conseil de gérance.

Art. 12. En cas de pluralité de gérants, le conseil de gérance choisira en son sein un président et pourra également choisir parmi ses membres un vice-président. Il pourra également choisir un secrétaire qui n'a pas besoin d'être gérant et qui sera en charge de la tenue des procès-verbaux des réunions du conseil de gérance et des assemblées des associés.

Le conseil de gérance se réunira sur la convocation du président ou de deux gérants, au lieu indiqué dans l'avis de convocation.

Le président présidera toutes les assemblées des associés et les réunions du conseil de gérance; en son absence, les associés ou le conseil de gérance pourront désigner à la majorité des personnes présentes un autre gérant pour assumer la présidence pro tempore de telles réunions.

Avis écrit de toute réunion du conseil de gérance sera donné à tous les gérants au moins vingt-quatre heures avant la date prévue pour la réunion par courrier électronique, sauf s'il y a urgence, auquel cas la nature et les motifs de cette urgence seront mentionnés dans l'avis de convocation. Il pourra être passé outre à cette convocation à la suite de l'assentiment de chaque gérant par écrit ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour une réunion du conseil de gérance se tenant à une heure et un endroit déterminés dans une résolution préalablement adoptée par le conseil de gérance.

Tout gérant pourra se faire représenter à toute réunion du conseil de gérance en désignant par écrit ou par courrier électronique ou télécopie un autre gérant comme son mandataire. Un gérant peut représenter plusieurs de ses collègues.

Tout gérant peut participer à une réunion du conseil de gérance par conférence téléphonique, visio-conférence ou d'autres moyens de communication similaires où toutes les personnes prenant part à cette réunion peuvent s'entendre les unes les autres. La participation à une réunion par ces moyens équivaut à une présence en personne à une telle réunion.

Le conseil de gérance ne pourra délibérer ou agir valablement que si la majorité au moins des gérants est présente ou représentée à la réunion du conseil de gérance.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des gérants présents ou représentés à cette réunion.

Le conseil de gérance pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou de plusieurs écrits ou par courrier électronique, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Art. 13. Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil de gérance seront signés par le président ou, en son absence, par le vice-président, ou par deux gérants. Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux gérants.



- Art. 14. Le décès d'un gérant ou sa démission, pour quelque motif que ce soit, n'entraîne pas la dissolution de la Société.
- **Art. 15.** Les gérants ne contractent, à raison de leurs fonctions, aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la Société. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

D. Décisions de l'associe unique - Décisions collectives des associés

- **Art. 16.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartient. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède ou représente.
- **Art. 17.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles ont été adoptées par des associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les statuts ne peuvent être modifiés que moyennant décision de la majorité des associés représentant les trois quarts du capital social.

Art. 18. Si la Société n'a qu'un seul associé, cet associé unique exerce les pouvoirs dévolus à l'assemblée des associés par les dispositions de la section XII de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.

E. Année sociale - Bilan - Répartition des bénéfices

- **Art. 19.** L'année sociale commence le premier jour du mois de janvier et se termine le dernier jour du mois de décembre de la même année.
- **Art. 20.** Chaque année, au dernier jour du mois de décembre, les comptes sont arrêtés et le ou les gérant(s) dressent un inventaire comprenant l'indication des valeurs actives et passives de la Société. Tout associé peut prendre communication au siège social de l'inventaire et du bilan.
- **Art. 21.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve jusqu'à ce que celui-ci atteigne dix pour cent (10%) du capital social. Le solde est à la libre disposition de l'assemblée générale. Le conseil de gérance est autorisé à distribuer des dividendes intérimaires si les fonds nécessaires à une telle distribution sont disponibles.

F. Dissolution - Liquidation

Art. 22. En cas de dissolution de la Société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateur(s), associé(s) ou non, nommé(s) par l'assemblée des associés qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments. Le ou les liquidateur(s) auront les pouvoirs les plus étendus pour la réalisation de l'actif et le paiement du passif.

L'actif, après déduction du passif, sera partagé entre les associés en proportion des parts sociales détenues dans la Société.

Art. 23. Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés s'en réfèrent aux dispositions de la loi du 10 août 1915 telle qu'elle a été modifiée.

Souscription et libération

Les statuts de la Société ayant ainsi été arrêtés, les comparants, prénommés, déclarent souscrire les cent (100) parts sociales comme suit:

1. Madame Carolina THIEDE DE SA DA CONCEICAO CORREIA, prénommée	
Cinquante parts sociales	50
2. Monsieur Lambert DUPONG, prénommé:	
Cinquante parts sociales	50
TOTAL: cent parts sociales	100

Toutes les parts sociales sont entièrement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (EUR 12.500,-) se trouve dès maintenant à la libre disposition de la Société, ainsi qu'il en est justifié au notaire soussigné.

Disposition transitoire

Le premier exercice social commence à la date de la constitution de la Société et finira le trente-et-un décembre 2015.

Frais

Les parties ont évalué le montant des frais et dépenses, rémunérations et charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société ou qui sont mis à charge à raison de sa constitution à environ mille euros (EUR 1.000,-).

Résolutions

Et aussitôt les associés ont pris les résolutions suivantes:

1. Le siège social de la Société est établi à L-2270 Luxembourg, 4A, rue d'Orval.



2. Les associés décident de nommer en tant que gérant unique de la Société Monsieur Lambert DUPONG, prénommé pour une durée illimitée.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, en l'étude du notaire soussigné, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé le présent acte avec le notaire.

Signé: C. THIEDE DE SA DA CONCEICAO CORREIA, L. DUPONG et J. BADEN.

Enregistré à Luxembourg A.C 1, le 27 janvier 2015. 1LAC / 2015 / 2394. Reçu soixante quinze euros € 75,-.

Le Receveur (signé): THILL.

- POUR EXPEDITION CONFORME - délivrée à la Société sur demande.

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017002/148.

(150020511) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

SOF-10 MStar Eurpoe 2 Lux S.à r.l., Société à responsabilité limitée, (anc. Lux 23 Starlight GBP S.à r.l.).

Siège social: L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks.

R.C.S. Luxembourg B 179.714.

In the year two thousand fifteen, on the twenty seventh day of the month of January.

Before Us, Edouard DELOSCH, notary residing in Diekirch, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., a société à responsabilité limitée, incorporated under the laws of Luxembourg and having its registered office at L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés under number B 186.115,

here represented by Mrs. Julie INDENKLEEF, private employee, residing professionally at L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given in Luxembourg on January 26 th, 2015.

The proxy signed "ne varietur" by the proxyholder and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed for the purpose of registration.

The appearing party, represented as stated above, is the sole shareholder of "Lux 23 Starlight GBP S.à r.l.", a société à responsabilité limitée, having its registered office at L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, established under the laws of Luxembourg, registered with the Registre du Commerce et des Sociétés of luxembourg under number B 179.714, incorporated by deed enacted by Maître Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg, on August 16, 2013 published with the Memorial C, Recueil des Sociétés et Associations on October 11, 2013 under number 2535. The articles of incorporation have not been amended since.

The appearing party, represented as stated above, requested to the notary to enact that the agenda of the meeting is the following:

Agenda

- 1. Amendment of the registered name of the Company, to be changed into "SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l".
- 2. Amendment of Article 1 of the Articles of Association of the Company to reflect such action.
- 3. Acknowledgment of the appointment of a new manager, Mr Julien petitfrère, as decided in a resolution voted by the sole Shareholder on January 26, 2015.
 - 4. Miscellaneous.

Then the sole shareholder took the following resolutions:

First resolution:

The sole shareholder resolves to change the name of the Company, from "Lux 23 Starlight GBP S.à r.l." into "SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l."

Second resolution

As a consequence of the foregoing resolution, the sole shareholder resolves to amend Article 1 of the Articles of Association, which will henceforth read as follows:

"Art. 1. Name. There is formed a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name "SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l." (the "Company"), which shall be governed by the laws of Luxembourg, in particular by the law dated August 10 th , 1915 on commercial companies as amended (the "Company Law") and by the present articles of association (the "Articles")."



Third resolution:

The sole shareholder reminds its resolution dated January 26, 2015 to appoint Mr. Julien PETITFRÈRE, with professional address L-2166 Luxembourg, 3, rue W.A. Mozart, as additional Manager of SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l., with effective date January 26, 2015 for an undetermined period.

Expenses

The expenses, costs, remunerations or charges in any form whatsoever, which shall be borne by the company as a result of the present deed, are estimated at approximately one thousand two hundred Euro (EUR 1,200.-).

There being no further business, the meeting was thereupon adjourned.

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Diekirch on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the appearing party, she signed together with us, the notary, the present original deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-septième jour du mois de janvier.

Par-devant Nous, Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

1. SOF-10 Lux Master Co S.à r.l., une société à responsabilité limitée, constituée et existante sous les lois du Luxembourg et ayant son siège au L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll, inscrite auprès du Registre du Commerce et des Sociétés sous le numéro B 186.115,

ici représentée par Madame Julie INDENKLEEF, employée privée, demeurant professionnellement à L-9242 Diekirch, 4 rue Alexis Heck, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé délivrée à Luxembourg le 26 janvier 2015.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour les formalités de l'enregistrement.

Laquelle partie, représentée comme dit ci-avant, déclare être l'associée unique de la société à responsabilité limitée «Lux 23 Starlight GBP S.à r.l.» ayant son siège social à L-1417 Luxembourg, 4, rue Dicks, établie sous les lois de Luxembourg, inscrite au Registre du Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B sous le numéro 179.714, constituée suivant acte reçu par-devant Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg en date du 16 août 2013 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, en date du 11 octobre 2013 sous le numéro 2535. Les statuts de la société n'ont pas été modifiés depuis.

La partie comparante, représentée comme il est dit ci-avant, a requis le notaire d'acter comme suit que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Modification de la dénomination sociale de la société, à changer en «SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l.».
- 2. Modification de l'article 1 des statuts de la société en conséquence.
- 3. Ratification de la nomination de Monsieur Julien Petitfrère, telle que décidée dans une résolution de l'associé unique le 26 janvier 2015.
 - 4. Divers

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'associée unique, ce dernier a pris les résolutions suivantes:

Première résolution:

L'associée unique décide de changer la dénomination sociale de la société, de «Lux 23 Starlight GBP S.à r.l.» en «SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l.».

Deuxième résolution:

Afin de mettre les statuts en concordance avec la résolution qui précède, l'associée unique décide de modifier l'article 1 des statuts pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 1** er . **Dénomination.** Il est formé une société à responsabilité limitée sous la dénomination «SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l.» (la «Société»), qui sera régie par les lois du Luxembourg, en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales telle que modifiée (la «Loi») et par les présent statuts (les «Statuts»).»



Troisième résolution:

L'associée unique rappelle sa résolution en date du 26 janvier 2015 de nommer Monsieur Julien PETITFRERE, avec adresse professionnelle L-2166 Luxembourg, 3, rue W.A. Mozart, en tant que nouveau membre du Conseil de gérance de la société SOF-10 MStar Europe 2 Lux S.à r.l. avec date effective du 26 janvier 2015 et pour une période indéterminée.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués sans nul préjudice à la somme de mille deux cents euros (EUR 1.200.-).

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée Le notaire soussigné qui connaît la langue anglaise constate que sur demande de la comparante le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française. Sur demande de la même comparante et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

Dont acte, fait et passé à Diekirch, les jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite au mandataire de la comparante, elle a signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: J. INDENKLEEF, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 28 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1543. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 30 janvier 2015.

Référence de publication: 2015017383/110.

(150020209) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

FedEx Luxembourg S. à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: USD 20.013,00.

Siège social: L-2163 Luxembourg, 40, avenue Monterey.

R.C.S. Luxembourg B 152.468.

In the year two thousand and fourteen, on the twenty-sixth day of November.

Before Maître Blanche MOUTRIER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg), acting in replacement of Maître Francis KESSELER, notary residing at Esch-sur-Alzette (Grand-Duchy of Luxembourg) who will keep the original of this deed.

There appeared:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., a Luxembourg "société en commandite simple", having its registered office at 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 155.851 (the "Sole Shareholder"),

hereby duly represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, private employee, with professional address at 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, by virtue of a power of attorney given under private seal.

Such power of attorney having been signed "ne varietur" by the proxy holder of the appearing person and the undersigned notary, shall remain attached to this deed to be filed with such deed with the registration authorities.

The appearing person, represented as stated here above, has requested the undersigned notary to record as follows:

I.- The appearing person is the sole shareholder of "FedEx Luxembourg S.à r.l.", a Luxembourg private limited liability company ("société à responsabilité limitée"), having its registered office at 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under the number B 152.468 (the "Company"), incorporated by a deed enacted by Maître Henri Hellinckx, public notary established in Luxembourg, on 7 April 2010, published in the "Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations" (the "Mémorial") number 1062 dated 20 May 2010.

The articles of association of the Company have been last amended by a notarial deed enacted by Maître Blanche Moutrier, notary public established in Esch-sur-Alzette, Grand-Duchy of Luxembourg, on 28 August 2014, published in the Mémorial number 3098 dated 24 October 2014.

- II.- That the 20,012 (twenty thousand and twelve) shares with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) each, representing the entire share capital of the Company, are represented so that the meeting can validly decide on all the items of the agenda of which the Sole Shareholder expressly states having been duly informed beforehand.
 - III.- The agenda of the meeting is the following:

Agenda

1. Waiving of notice right;



- 2. Increase of the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise it from its current amount of USD 20,012 (twenty thousand and twelve United States Dollars) to USD 20,013 (twenty thousand and thirteen United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar), subject to the payment of a share premium amounting to USD 7,699,999 (seven million six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars);
- 3. Subscription and payment by FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. for the new share by way of a contribution in cash;
- 4. Amendment of the first paragraph of the article 8 of the articles of association of the Company in order to reflect such actions; and
 - 5. Miscellaneous.

After the foregoing was approved by the Sole Shareholder, the following resolutions have been taken:

First resolution:

It is resolved that the Sole Shareholder waives its right to the prior notice of the current meeting, acknowledges being sufficiently informed on the agenda, considers the meeting to be validly convened and therefore agrees to deliberate and vote upon all the items of the agenda. It is further resolved that all the relevant documentation has been put at the disposal of the Sole Shareholder within a sufficient period of time in order to allow it to examine carefully each document.

Second resolution:

It is resolved to increase the share capital of the Company by an amount of USD 1 (one United States Dollar) so as to raise the share capital from its current amount of USD 20,012 (twenty thousand and twelve United States Dollars) to USD 20,013 (twenty thousand and thirteen United States Dollars) by the issuance of 1 (one) new share with a nominal value of USD 1 (one United States Dollar) (the "New Share"), subject to the payment of a share premium amounting to USD 7,699,999 (seven million six hundred ninety-nine thousand nine hundred ninety-nine United States Dollars) payable on the share premium account of the Company (the "Share Premium"), the whole to be fully paid up by a contribution in cash amounting to USD 7,700,000 (seven million seven hundred thousand United States Dollars) (the "Contribution").

Third resolution:

It is resolved to accept the subscription and the payment by the Sole Shareholder of the New Share and the Share Premium through the Contribution.

Intervention - Subscription - Payment

Thereupon intervenes the Sole Shareholder, hereby represented by Mrs. Sofia Afonso-Da Chao Conde, prenamed, by virtue of a proxy given under private seal and declares to subscribe to the New Share. The issue of the New Share is also subject to the payment of the Share Premium. The New Share as well as the Share Premium have been fully paid up by the Sole Shareholder through the Contribution.

Evidence of the Contribution's existence

A proof of the Contribution has been given to the Company.

Fourth resolution:

As a consequence of the foregoing statements and resolutions and the Contribution having been fully carried out, it is resolved to amend the first paragraph of the article 8 of the Company's articles of association so as to read as follows:

" Art. 8. The Company's share capital is set at USD 20,013 (twenty thousand and thirteen United States Dollars) represented by 20,013 (twenty thousand and thirteen) shares with a nominal value of USD 1 (one United State Dollar) each."

No other amendment is to be made to this article.

There being no further business before the meeting, the same was thereupon closed.

Whereof the present notarial deed was drawn up in Esch-sur-Alzette on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the person appearing, she signed together with us, the notary, the present original deed

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French translation. On request of the same appearing person and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version shall prevail.

Traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le vingt-sixième jour du mois de novembre.



Par-devant Maître Blanche MOUTRIER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), agissant en remplacement de Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg) lequel dernier restera dépositaire de la présente minute.

A comparu:

FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S., une société en commandite simple régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 5, rue des Capucins, L-1313 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 155.851 (l'«Associé Unique»),

ici dûment représentée par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, employée privée, avec adresse professionnelle au 5, rue Zénon Bernard, L-4030 Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé.

Ladite procuration, après avoir été signée «ne varietur» par le mandataire de la partie comparante et le notaire instrumentaire, demeurera annexée au présent acte pour être soumis ensemble aux formalités de l'enregistrement.

La partie comparante, représentée tel que décrit ci-dessus, a requis le notaire instrumentaire d'acter ce qui suit:

I.- Que la partie comparante est l'associé unique de «FedEx Luxembourg S.à r.l.», une société à responsabilité limitée régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social sis au 40, avenue Monterey, L-2163 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 152.468 (la «Société»), constituée par acte notarié reçu par Maître Henri Hellinckx, notaire public établi à Luxembourg, le 7 avril 2010, publié au Mémorial numéro 1062 en date du 20 mai 2010.

Les statuts de la Société ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié reçu par Maître Blanche Moutrier, notaire public établi à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg, en date du 28 août 2014, publié au Mémorial numéro 3098 daté du 24 octobre 2014.

- II.- Que les 20.012 (vingt-mille douze) parts sociales, d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune, représentant la totalité du capital social de la Société, sont représentées de sorte que l'assemblée peut valablement se prononcer sur tous les points figurant à l'ordre du jour dont l'Associé Unique reconnaît expressément avoir été dûment et préalablement informé.
 - III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Renonciation au droit de convocation;
- 2. Augmentation du capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.012 USD (vingt-mille douze Dollars Américains) à 20.013 USD (vingt-mille treize Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 7.699.999 USD (sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains);
- 3. Souscription et paiement par FedEx International Holdings Limited (Luxembourg) S.C.S. de la nouvelle part sociale par voie d'un apport en numéraire;
 - 4. Modification du premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société afin de refléter ces actions; et
 - 5 Divers

Suite à l'approbation de ce qui précède par l'Associé Unique, les résolutions suivantes ont été adoptées:

Première résolution:

Il est décidé que l'Associé Unique renonce à son droit de recevoir convocation préalable afférente à la présente assemblée, reconnaît avoir été suffisamment informé de l'ordre du jour, considère avoir été valablement convoqué et en conséquence accepte de délibérer et voter sur tous les points figurant à l'ordre du jour. Il est en outre décidé que toute la documentation utile a été mise à la disposition de l'Associé Unique dans un délai suffisant afin de lui permettre un examen attentif de chaque document.

Seconde résolution:

Il est décidé d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de 1 USD (un Dollar Américain) afin de le porter de son montant actuel de 20.012 USD (vingt-mille douze Dollars Américains) à 20.013 USD (vingt-mille treize Dollars Américains) par l'émission de 1 (une) nouvelle part sociale d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) (la «Nouvelle Part Sociale»), soumise au paiement d'une prime d'émission d'un montant de 7.699.999 USD (sept millions six cent quatre-vingt-dix-neuf mille neuf cent quatre-vingt-dix-neuf Dollars Américains) payable sur le compte de prime d'émission de la Société (la «Prime d'Emission»), le tout devant être entièrement libéré par voie d'un apport en numéraire d'un montant total de 7.700.000 USD (sept millions sept cent mille Dollars Américains) (l'«Apport»).



Troisième résolution:

Il est décidé d'accepter la souscription et le paiement par l'Associé Unique de la Nouvelle Part Sociale et le paiement de la Prime d'Emission par voie de l'Apport.

Intervention - Souscription - Paiement

Intervient ensuite l'Associé Unique, ici représenté par Mme Sofia Afonso-Da Chao Conde, précitée, en vertu d'une procuration donnée sous seing privé, et déclare souscrire la Nouvelle Part Sociale. L'émission de la Nouvelle Part Sociale est également soumise au paiement de la Prime d'Emission. La Nouvelle Part Sociale ainsi que la Prime d'Emission ont été entièrement libérées par l'Associé Unique par voie de l'Apport.

Preuve de l'Existence de l'Apport

Preuve de l'existence de l'Apport a été donnée à la Société.

Quatrième résolution:

En conséquence des déclarations et des résolutions qui précèdent, et l'Apport ayant été entièrement libéré, il est décidé de modifier le premier paragraphe de l'article 8 des statuts de la Société pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 8.** Le capital social de la Société est fixé à 20.013 USD (vingt-mille treize Dollars Américains), représenté par 20.013 (vingt-mille treize) parts sociales d'une valeur nominale de 1 USD (un Dollar Américain) chacune.»

Aucune autre modification n'a été faite à cet article.

Aucun autre point n'ayant à être traité devant l'assemblée, celle-ci a été clôturée.

Dont acte fait et passé à Esch-sur-Alzette, au jour qu'en tête des présentes.

Lecture ayant été faite de ce document à la personne comparante, elle a signé avec nous, notaire, l'original du présent acte.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle anglais, déclare que sur demande de la personne comparante, le présent acte est établi en anglais suivi d'une traduction en français. Sur demande de la même personne comparante, en cas de divergences entre les textes anglais et français, la version anglaise prévaudra.

Signé: Conde, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 02 décembre 2014. Relation: EAC/2014/16449. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Santioni A.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2015017133/169.

(150020040) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

I.T.C., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-9991 Weiswampach, 2, Am Hock.

R.C.S. Luxembourg B 107.032.

Les comptes annuels au 31.12.2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2015018927/10.

(150022768) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Globalance, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2180 Luxembourg, 5, rue Jean Monnet.

R.C.S. Luxembourg B 158.378.

Le conseil d'administration a coopté jusqu'à la fin de la prochaine assemblée générale ordinaire des actionnaires qui se tiendra en 2016, M. Peter Spinnler, domicillié à 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, en tant que membre du conseil d'administration de Globalance avec effet au 31 janvier 2015, en remplacement de M. Emil Stark, membre démissionnaire.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CREDIT SUISSE FUND SERVICES (LUXEMBOURG) S.A.

Référence de publication: 2015018127/13.

(150021717) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 3 février 2015.



Dundeal (International) 5 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 9A, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 172.125.

In the year two thousand and fourteen, on the nineteenth day of December.

Before Us, Maître Marc Loesch, notary, residing in Mondorf-les-Bains (Grand Duchy of Luxembourg).

THERE APPEARED

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, with a share capital of EUR 108,197,417 and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 160396 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Mr. Cengiz Coelhan, acting in its capacity as A manager of the Sole Shareholder, and Sami Hajjem, acting in its capacity as B manager of the Sole Shareholder.

The appearing party is the sole shareholder representing the entire share capital of Dundeal (International) 5 S.à r.l. (the "Company"), a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by a notarial deed of 16 October 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 2788 of 16 November 2012, with a corporate capital of twelve thousand and five hundred and two euro (EUR 12,502.-), having its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 172125. The articles of incorporation of the Company (the "Articles") have been amended for the last time by a notarial deed of 6 June 2014, published on the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Association number 2193 of 19 August 2014.

The Sole Shareholder, represented as stated above, representing the entire share capital requested the undersigned notary to act that the agenda of the meeting is as follows:

Agenda

- 1. Approval of POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. as new shareholder of the Company.
- 2. Amendment of the corporate object of the Company in order for it to read as follows:
- " **4. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence."

- 3. Full restatement the Company's articles of association.
- 4. Acknowledgement of the resignation of Mr Franck Pletsch as class B manager of the Company and of Mr Douwe Terpstra as class B manager of the Company and granting provisional discharge to for the performance of their respective mandate from the date of their appointment until the date hereof.
- 5. Re-designate Mr George Valentini, current class A manager of the Company, as class B manager of the Company, for an unlimited duration.



- 6. Appointment of Mr Shi Young Lee, Mrs Sonia Baldan and Mr Elvin Montes, as new class A managers of the Company and appointment of Mr Cengiz Coelhan and Mr Andreas Mischler, as new class B managers of the Company, for an unlimited duration.
 - 7. Appointment of PricewaterhouseCoopers as independent auditor of the Company.
 - 8. Miscellaneous.

Having duly considered each item on the agenda, the Sole Shareholder takes, and requires the undersigned notary to enact, the following resolutions:

First resolution

Further to a share transfer, six thousand two hundred fifty-one (6,251) shares in the share capital of the Company have been transferred to the company POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189111. Accordingly, the Sole Shareholder resolves to accept POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. as new shareholder of the Company.

POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., prenamed,

here represented by Mrs Sonia Baldan, with professional address in Luxembourg,

by virtue of a proxy under private seal given on 18 December 2014, then joined the general meeting.

The said proxy, initialed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, shall be annexed to the present deed for the purpose of registration.

Second resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved to amend the corporate object of the Company so that it shall henceforth read as follows:

"4. Object. The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form whatsoever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence."

Third resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved to proceed to the full restatement of the Company's articles of association which shall henceforth read as follows:

"Definitions

"Affiliate" and "Affiliated" means for any Person, any other Person that directly or indirectly, through one or more intermediaries, Controls, is Controlled by, or is under the common Control with such first Person;

"Annual Business Plan" means the business plan including the annual budget to be prepared each year by the Asset Manager;

"Asset Manager" means the asset manager appointed in respect of the Property pursuant to the Asset Management Agreement;



"Asset Management Agreement" means any asset management agreement in effect from time to time among the Company and an Asset Manager as regards the Property;

"Board" means the board of managers of the Company;

"Business Days" means any day, other than a Saturday or Sunday, on which HSBC Bank plc, Luxembourg Branch in Luxembourg City, Luxembourg is open for commercial banking business during normal banking hours;

"Control" means, in relation to any entity, the power of a Person to secure, by means of holding shares or being able to exercise voting rights, that the affairs of the entity are conducted in accordance with his/her/its wishes, and the words "Controlled by", "Controlling" and similar words have corresponding meanings; the Person who Controls a Controlled entity shall be deemed to Control a corporation, partnership, limited liability company, joint venture or trust which is Controlled by the Controlled entity, and so on; notwithstanding the foregoing, there shall be no "Change of Control" resulting from the circumstances referred to in the foregoing, if a corporation or a business entity is listed on a recognized stock exchange and the relevant shares or units are traded as securities at such stock exchange.

"Covenant Breach" means any breach of a financial covenant (including the loan to value ratio) under any senior financing;

"Dream Shareholder" means Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and with its registered office at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, registered with the commercial register (registre de commerce et des sociétés) of Luxembourg under registration number B 160396;

"Income Available for Distribution" means the aggregate cash receipts (including, without limitation, net rent and service charge prepayments) of the Company less: (i) adjustments for pre-paid rents (if any), (ii) actual operating expenses plus any accruals and reserves for operating expenses as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), (iii) actual G&A expenses (including but not limited to legal fees, audit fees, tax advisory fees, valuation fees, etc.) plus any accruals and reserves for G&A expenses as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), (iv) actual taxes (including VAT, corporate income tax, withholding tax on construction works and trade tax) plus accruals and reserves for taxes as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), (v) reserves for interest and principal payments under the senior loans, (vi) asset management fees and applicable expenses of the Asset Manager (if any), (vii) reserves for capital expenditures, tenant improvements, fit-out works, landlords work and leasing commissions, and (viii) reserves required to prevent an anticipated Covenant Breach as determined by the Asset Manager (or, if no Asset Management Agreement is in place, by the Board), and (ix) reserves for interest and principal payments under the Shareholder Loans;

"Manager(s)" means all the managers of the Company and as the case may be jointly the Class A Managers and the Class B Managers;

"Monthly Reports" means the reports to be prepared monthly referred to in article 21;

"Parent" means a Person that owns all of the issued and outstanding shares of the Shareholder.

"Person" means any individual, sole proprietorship, partnership, firm, entity, unincorporated association, unincorporated syndicate, unincorporated organization, trust, body corporate, limited liability company, unlimited liability company, government, government regulatory authority, governmental department, agency, commission, board, tribunal, dispute settlement panel or body, bureau, court and, where the context requires, any of the foregoing when they are acting as trustee, executor, administrator or other legal representative;

"POBA Shareholder" means POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., a private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, with registered office at 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B 189111;

"Property" means the commercial property owned by the Company situated in Frankfurt-am-Main, Germany, registered in the land register of Frankfurt Bezirk kept at the Local Court of Frankfurt-am-Main, Germany, in folio 7372 (plot 27/11, 12/4 and 12/3).

"Quarterly Reports" means the reports to be prepared quarterly referred to in article 21;

"Required Expenses" means (i) any cost or expense for any item included in the then applicable Annual Business Plan, (ii) expenditures for maintenance and repairs to protect life, health or safety or to comply with applicable laws or contractual lease agreements, (iii) all other expenses the Company is required by statutory law or binding contract with third parties to bear and (iv) expenses required to prevent or cure a covenant breach under a financing agreement entered into by the Company;

"Securities" means collectively, Shareholder Loans and Shares;

"Shares" means the shares in the capital of the Company with a par value of one euro (EUR 1) each and includes the shares of the Company currently issued as well as any additional shares to be issued by the Company, and "Share" means any one of such shares;

"Shareholders" means the POBA Shareholder and the Dream Shareholder as sole shareholders of the Company, and each individually hereafter referred to as a "Shareholder";



"Shareholder Loan(s)" means any debt obligation of the Company to a Shareholder or any other amount that may be owing by the Company to a Shareholder, whether currently or in the future and whether or not evidenced by a promissory note, debenture or other evidence of indebtedness issued or which may be issued by the Company to a Shareholder, or on open account;

"Transaction Manager" means any transaction manager appointed from time to time in accordance with any joint venture agreement existing from time to time between the Company and the Shareholders.

Form, Name, Registered office, Object, Duration

1. Form.

- 1.1 There is hereby established a company in the form of a private limited company (société à responsabilité limitée) (the "Company") which will be governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, notably the law of 10 August 1915 on commercial companies, as amended (the "Law"), Article 1832 of the Luxembourg Civil Code and the present articles of association (the "Articles").
 - 1.2 The Company may be composed of any number of shareholders not exceeding forty (40).

2. Company name.

2.1 The Company exists under the name "Dundeal (International) 5 S.à r.l.".

3. Registered office.

- 3.1 The Company has its registered office in the municipality of Luxembourg.
- 3.2 The Management is authorised to change the address of the Company's registered office within the municipality of the Company's registered office.
- 3.3 Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the Management.
- 3.4 In the event that, in the opinion of the Management, extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent which would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with the said office or between the said office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the end of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- **4. Object.** The object of the Company is the direct and indirect acquisition and holding of stakes, in any form what-soever, in Luxembourg and/or foreign undertakings, as well as the administration, development and management of such shareholdings.

This includes without limitation the investment in, acquisition and disposal of, grant or issuance (without a public offering) of preferred equity certificates, loans, bonds, notes, debentures and other debt instruments, shares, warrants and other equity instruments or rights, including without limitation, shares of capital stock, limited partnership interests, limited-liability company interests, preferred stock, securities and swaps, and any combination of the foregoing, in each case whether readily marketable or not, as well as obligations (including without limitation synthetic securities obligations) in any type of company, entity or other legal person.

The Company may also use its funds to invest in real estate, intellectual property rights or any other movable or immovable asset in any form or of any kind.

The Company may grant pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security as well as any form of indemnity, to Luxembourg or foreign entities, in respect of its own obligations and debts.

The Company may also provide assistance in any form (including without limitation the extension of advances, loans, money deposits and credit as well as the provision of pledges, guarantees, liens, mortgages and any other form of security) to the Company's subsidiaries. On a more occasional basis, the Company may provide the same type of assistance to undertakings that form part of the same group to which the Company belongs or to third parties, provided that doing so is in the Company's interest and does not trigger any license requirements.

In general, the Company may carry out any commercial, industrial or financial transactions and engage in such other activities as it deems necessary, advisable, convenient, incidental to, or not inconsistent with, the accomplishment and development of its corporate purpose.

Notwithstanding the foregoing, the Company shall not enter into any transaction that would cause it to be engaged in a regulated activity or one that requires the Company to have a licence.

5. Duration. The Company is established for an indefinite period of time.

Share capital, Transfer of shares

6. Share capital.

6.1 The share capital of the Company amounts to twelve thousand five hundred and two euro (EUR 12,502), divided into twelve thousand five hundred and two (12,502) shares, each with a par value of one euro (EUR 1).



- 6.2 In addition to the share capital, the Shareholders may decide to set up a share premium account. Any premium paid on shares in addition to the par value must be transferred into this share premium account. The funds of the share premium account may be used by the Company to redeem the Company's own shares from Shareholders, to offset any net realised losses, to make distributions to Shareholders or to allocate funds to the legal reserve.
- 6.3 In addition to the share capital and share premium account, the Company may maintain a capital contribution account 115 (compte 115 «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») on which the Company shall allocate any capital contributions to the Company which will be made without issue by the Company of any new shares in consideration for the relevant contribution.
- 6.4 The share capital of the Company may be increased or reduced once or several times by the Shareholders in accordance with these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg applicable to any amendment of these Articles.

7. Shares.

- 7.1 All Shares will be and remain in registered form.
- 7.2 Ownership of a Share carries implicit acceptance of the Articles and the resolutions adopted by the Shareholders.
- 7.3 Each Share entitles to one vote, subject to the limitations imposed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 7.4 Each Share is indivisible vis-à-vis the Company. Co-owners of Shares must be represented by a common representative vis-à-vis the Company. The Company has the right to suspend the exercise of all rights attached to the Share until a common representative has been notified by the co-owners to the Company in writing or by fax.

8. Transfer of Securities.

- 8.1 Restriction on transfer of Shares
- 8.1.1. Except as expressly provided by a joint venture agreement existing from time to time between the Shareholders and the Company or as may otherwise be unanimously agreed between the Shareholders, no Shareholder shall, directly or indirectly, transfer any Securities held by it, to any Person without the prior consent of the other Shareholder.
- 8.1.2. POBA Shareholder shall not transfer any of its Securities prior to the fifth (5 th) anniversary of the present amendment to the articles of association of the Company (the "Commitment Period"), provided that, if Dream Shareholder elects to sell its Securities during the Commitment Period, POBA Shareholder shall be entitled to also sell its Securities in accordance with article 8.3.
- 8.1.3. Any Shareholder that agrees to purchase any Shares held by any other Shareholder, shall also acquire, and the other Shareholder shall sell, a proportionate interest in the Shareholder Loans held by the other Shareholder for a purchase price equal to the outstanding principal amount of such Shareholder Loans plus all accrued and unpaid interest thereon to the date of purchase.
- 8.1.4. Except as expressly agreed between the Shareholders, no Shareholder may transfer any of its Shares unless the related Shareholder Loans are concurrently transferred to the same transferee.

8.2 Permitted Transfers

- 8.2.1. Notwithstanding the provisions of article 8.1, each Shareholder shall be entitled to sell, transfer and assign all (and no less than all) of its Securities to its Parent or to a Person of which all the issued and outstanding interests are owned by the Shareholder or by the Parent, provided that such Shareholder shall continue to be bound by all obligations (and entitled to all rights) as may be provided for from time to time by a joint venture agreement existing between the Shareholders and the Company.
- 8.2.2. If (i) the Person to which the Securities are sold, transferred and assigned pursuant to article 8.2.1 ceases to own all of the issued and outstanding shares of the Shareholder, or (ii) all of the issued and outstanding shares of the Person to which the Shares are sold, transferred and assigned ceases to be owned by the Shareholder or by the Parent, then such Person shall be required to transfer the Shares and Shareholder Loans transferred pursuant to article 8.2.1 back to the Shareholder immediately prior to such event.
- 8.2.3. Notwithstanding the above, where the Company has several Shareholders, any transfer of Shares to third parties requires the consent of the Shareholders representing at least three-quarters (3/4) of the issued share capital.

8.3 Right of First Offer

- 8.3.1. If Dream Shareholder at any time, or POBA Shareholder at any time after expiry of the Commitment Period, (such Shareholder, the "Offeror") wishes to sell all, but not less than all, of its Securities (the "Offeror's Securities"), it shall first offer to sell such Securities to the other Shareholder (the "Other Shareholder"). The Offeror shall deliver a notice in writing of the offer (the "Notice of Sale") to the Other Shareholder in which the Offeror shall irrevocably offer to sell the Offeror's Securities, for cash, to the Other Shareholder at the price and on terms set forth in the Notice of Sale
- 8.3.2. Upon the Notice of Sale being given, the Other Shareholder shall have the right to purchase all, but not less than all, of the Offeror's Securities.
- 8.3.3. Within twenty (20) Business Days after the Notice of Sale is deemed to have been received by the Other Shareholder (the "Offer Period"), the Other Shareholder may give to the Offeror a notice in writing (an "Acceptance



Notice") accepting the offer contained in the Notice of Sale. If the Other Shareholder gives an Acceptance Notice within the Offer Period confirming its agreement to purchase, in aggregate, all of the Offeror's Securities, the sale of the Offeror's Securities to the Other Shareholder shall be completed within twenty (20) Business Days following the expiry of the Offer Period. The Other Shareholder shall be entitled to nominate a third party purchaser to purchase up to twenty-five percent (25%) of the Shares of the Company in which case the Other Shareholder and such third party shall each acquire the relevant part of the Offeror's Shares.

- 8.3.4. If the Offeror does not receive an Acceptance Notice from the Other Shareholder within the Offer Period confirming its agreement to purchase all, but not less than all, of the Offeror's Securities, the Other Shareholder may elect, in its sole discretion, that:
- (i) the Shareholders shall jointly instruct the Transaction Manager to market all, but not less than all, of the Securities or the Company's direct interest in the Property (the "Offered Assets") for sale to one or more arm's length third party or parties (the "Third Party") within eight (8) months from the Notice of Sale has been given or is deemed to have been given (a "Joint Sale") in accordance with article 8.3.5; or
- (ii) the Offeror shall be permitted to market the Offeror's Securities, and, if the Offeror is Dream Shareholder, together with the rights and obligations of the Asset Manager under the Asset Management Agreement, for sale to a Third Party within eight (8) months from the Notice of Sale has been given or is deemed to have been given (an "Individual Sale") in accordance with article 8.3.6.

The Other Shareholder shall deliver a notice in writing of its election under paragraph (i) or (ii) to the Offeror within ten (10 Business Days of expiry of the Offer Period, failing which the Other Shareholder shall be deemed to have elected to proceed on the basis of paragraph (ii). If a Joint Sale or an Individual Sale is not completed within such eight (8) months period, the provisions of this article 8.3 shall apply again to any proposed transfer of Securities, and so on from time to time.

- 8.3.5. If the Other Shareholder elects to proceed by way of Joint Sale pursuant to article 8.3.4. (i), the following terms and conditions shall apply to the Joint Sale:
 - (i) either Shareholder shall be entitled to submit an offer to purchase the Offered Assets;
- (ii) the Transaction Manager will review the terms and conditions of the offers received for the Offered Assets and shall recommend to the Board the proposed purchaser whether and with whom to enter into exclusive negotiations;
- (iii) the Board shall unanimously approve which proposed purchaser, if any, will be granted exclusivity to negotiate the terms of a purchase agreement for the Offered Assets (such proposed purchaser, the "Joint Sale Purchaser");
- (iv) the Transaction Manager shall manage the due diligence process and negotiation of the purchase agreement with the Joint Sale Purchaser and report to the Board regularly throughout the Joint Sale process;
- (v) the Board shall unanimously approve the final purchase agreement with the Joint Sale Purchaser prior to its execution;
- (vi) if the Board does not unanimously approve the Joint Sale Purchaser according to (iii) above or the final transaction agreement with the Joint Sale Purchaser according to (v) above, the Offeror shall be entitled to proceed with an Individual Sale in accordance with article 8.3.6, provided, however, that Dream Shareholder shall only be entitled to sell the rights and obligations under the Asset Management Agreement, if the Managers appointed by Dream Shareholder had approved the Joint Sale and the Joint Sale Purchaser and the Joint Sale and could not be implemented due to the Other Shareholder not agreeing, or if both Shareholders have not approved the Joint Sale and Joint Sale Purchaser; and
 - (vii) if the Joint Sale Purchaser fails to complete the Joint Sale, the provisions of this article 8.3.5 shall apply again.
- 8.3.6. If the Other Shareholder elects or is deemed to proceed by way of an Individual Sale pursuant to article 8.3.4. (ii), the following terms and conditions shall apply to the Individual Sale:
 - (i) the Other Shareholder shall be entitled to submit an offer to purchase the Offeror's Securities;
- (ii) the terms and conditions of the sale of the Offeror's Securities shall not require the approval of the Other Shareholder, provided that, if the Offeror intends to sell the Offeror's Securities at an effective price less than ninety-seven percent (97.5%) of the price specified in the Notice of Sale, it may only sell its Securities after having offered (such offer the "Subsequent Offer") such effective price or terms (at least on the basis of a letter of intent entered into with a potential purchaser) to the Other Shareholder and if the Other Shareholder has not, within a period of ten (10) Business Days, accept the Subsequent Offer. If the Other Shareholder accepted the Subsequent Offer. Article 8.3.3. shall apply accordingly;
- (iii) if the identity of the proposed transferee (the "Individual Purchaser") is not acceptable to the Other Shareholder acting reasonably, the Other Shareholder may disapprove the Individual Purchaser, the Offeror shall not be permitted to sell the Offeror's Securities to such Individual Purchaser, and the Offeror may elect, in its sole discretion, that:
- (A) the provisions of this article 8.3 shall apply again to any proposed Transfer of the Offeror's Securities to any Transfer of the Offeror's Securities thereafter; or
- (B) the Offeror shall sell all, but not less than all, of the Offeror's Securities to the Other Shareholder, and the Other Shareholder shall be obligated to purchase from the Offeror all, but not less than all, of the Offeror's Securities at a price equal to the price agreed with the Individual Purchaser. In such case, article 8.3.3 shall apply accordingly. The Offeror



shall deliver a notice in writing of its election (the "Notice of Election") to the Other Shareholder within five (5) Business Days of receipt of notice from the Other Shareholder that is does not approve the Individual Purchaser.

(iv) If the Individual Sale is not completed within eight (8) months from the Notice of Election has been given or is deemed to have been given, article 8.3.1 shall apply again.

To permit the practical implementation of this article 8.3, no Securities may be sold by any Shareholder as part of or incidental to the sale of any other assets or any other transaction.

8.4 Any transfer of Shares must be evidenced by a notarial deed or by a private contract. No transfer of Shares is binding vis-à-vis the Company or vis-à-vis third parties unless duly notified to the Company or accepted by the Company in accordance with the rules on the transfer of claims in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, in particular with article 1690 of the Luxembourg Civil Code.

Management - Auditor

9. Composition of the Board.

- 9.1 The Company shall be managed by one or several managers, whether Shareholders or not (the "Manager(s)"). Where more than one Manager has been appointed, the Managers will constitute a Board.
 - 9.2 The Board will appoint one Manager as chairman (the "Chairman of the Board").
- 9.3 The Board may also appoint a secretary, whether a Manager or not, who will be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of the Shareholders.
- 9.4 There shall be two (2) different classes of managers, namely class A managers (the "Class A Managers") and class B managers (the "Class B Managers") and the Board shall be made up of three (3) Class A Managers and three (3) Class B Managers.
- 9.5 Even after the term of their mandate, the Manager(s) are not entitled to disclose confidential information of the Company or any Company information which may be detrimental to the Company's interests, except when such a disclosure is mandatory by law

10. Appointment, removal, term of office and remuneration of Managers.

- 10.1 The Manager(s) are appointed by the Shareholders who determine (i) their remuneration and (ii) the limited or unlimited duration of their mandate. POBA Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of Class A Managers to the Board, and Dream Shareholder shall be entitled to propose for appointment a list of candidates for the positions of Class B Managers to the Board.
- 10.2 The Manager(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected and may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

11. Powers of Management.

- 11.1 The Manager or the Board (as applicable) (the "Management") is vested with the broadest powers to act on behalf of the Company and to perform or authorise all acts of an administrative or a disposal nature, necessary or useful for accomplishing the Company's object, with the exception of (i) the powers reserved by the Law or by these Articles to the Shareholders and specifically the reserved matters provided for in article 21 of these Articles.
- 11.2 The Management may confer certain powers and/or special mandates, including the representation of the Company vis-à-vis third parties to one or several Manager(s), Shareholder(s) or third person(s), any of these acting either alone or jointly.

12. Meetings of the Board and written resolutions.

- 12.1 The Board will meet upon the request of any two (2) or more Board members, and where there are both Class A Managers and Class B Managers, by at least one (1) manager of each such class.
- 12.2 The Chairman of the Board will inform each Board member of place, date, time and agenda of the meeting by written notice or email. Meetings of the Board shall be held at the registered office of the Company or at any other place within Luxembourg as indicated in the notice or email. Such notice must be received by the Board members at least twenty-four (24) hours prior to the meeting. No separate notice is required for meetings held at places, dates and times specified in a time schedule previously adopted by a decision of the Board and in cases of urgency.
- 12.3 The notice requirement may be waived by unanimous consent by all Board members at the meeting of the Board or otherwise.
- 12.4 The Chairman of the Board will preside at all Board meetings. In her/his absence the Board may appoint another Board member as Chairman of the Board pro tempore by vote of the majority of the Managers present or represented at such meeting.
- 12.5 Board members may act at any Board meeting by appointing another Board member in writing as her/his representative.
- 12.6 Board members may participate in a Board meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each



other. Such methods of participation are to be considered as equivalent to a physical presence at the meeting. If a meeting of the Board is held by means of telephone communication facilities, all such calls shall be initiated from Luxembourg.

12.7 The quorum for Board meetings is the presence or representation at the relevant Board meeting of a majority of the Board members holding office, including at least one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager present or represented.

If a quorum is not obtained at any meeting, the meeting shall be adjourned and may be reconvened upon two (2) Business Days' notice to the Managers, at which reconvened meeting the quorum shall be any two (2) Managers.

- 12.8 At all meetings of the Board, any question shall be decided by a majority of the votes cast on the question, provided that the majority includes at least the vote of one (1) Class A Manager and at least the vote of one (1) Class B Manager. The Chairman of the Board shall not be entitled to a casting vote.
- 12.9 The minutes of Board decisions must be drawn up and signed by all Board members present at the relevant meeting. Any powers of attorney will remain attached to the minutes.
- 12.10 A written decision signed by all Managers is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board which was duly convened and held. Such a decision can be documented in either a single document signed by all Managers or in several separate documents all with the same content each of them signed by one or several Managers.
- 12.11 Where only one Manager has been appointed, such Manager must draw up minutes of his/her decisions in writing and sign these.
- 12.12 The Board shall meet at least once in every six (6) months and at least one meeting per year will be held at which the Annual Business Plan will be tabled for consideration and approval and, if a meeting of the Board is not held during any six (6) months period, any Manager may call a meeting of the Board on five (5) Business Days prior notice to the other Managers.
- 12.13 At each meeting of the Board, unless waived unanimously by the Board, the Asset Manager shall report fully to the Board with respect to the current status of the operations of the Company and with respect to all major developments or planned action involving the Company and shall present to the meeting complete current financial information with respect to the Company and such other information as may be requested by the Board.

13. Representation of the Company.

- 13.1 Where only one (1) Manager has been appointed, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the sole signature of that Manager.
- 13.2 Where the Company is managed by a Board, the Company will be bound vis-à-vis third parties by the joint signatures of one (1) Class A Manager and one (1) Class B Manager.

14. Conflict of Interests.

- 14.1 No contract or other business between the Company and another company or firm shall be affected or invalidated by the sole fact that one or several duly authorised representatives of the Company, including but not limited to any Manager, (i) has a personal interest in, or (ii) is a duly authorised representative and/or shareholder of the said other company or firm (the "Conflicted Representative").
- 14.2 Except as otherwise provided for hereafter, the Conflicted Representative shall not be automatically prevented from participating in the deliberations or voting on any such transaction, contract or other business. For all contracts or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length, the Conflicted Representative shall inform the Board of any such personal interest and shall not deliberate or vote on any such transaction or other business, and the Shareholders shall be notified of such transaction or other business and the Conflicted Representative's interest therein.
- 14.3 If the Conflicted Representative is the sole Manager of the Company, the relevant contract or other business not (i) falling within the scope of the day-to-day management of the Company, (ii) being concluded in the Company's ordinary course of business and (iii) being concluded at arm's length shall be approved by the General Meeting of Shareholders or the Sole Shareholder (as the case may be).
- 14.4 A Manager who has an interest in a transaction or a proposed transaction with the Company, other than current operations entered into in the ordinary course of business of the Company, conflicting with that of the Company shall request to have entered in the minutes of the meeting of the Board the nature and extent of his interest and shall otherwise comply with applicable legal requirements.
- 14.5 The Shareholders and the Company acknowledge that some or all of the Managers may have, from time to time, possible conflicts of interest arising from, among other matters, their past or present relationships with, or investments in, the Company or investments in competitors of the Company and their interest in resources utilized by the Company. Subject to their fiduciary duties or the mandatory legal requirements, such conflicts of interest, subject to article 14.6, shall not, in and of themselves, disqualify such Managers from their office nor from exercising their rights and responsibilities as directors.
- 14.6 With regard to any action (signing of contracts and amendments thereto, terminations, initiation of court proceedings, etc.) to be taken with regard to (i) a legal relationship (including Shareholder Loans) between the Company on



the one side and a Shareholder or any of its Affiliates (in this context, such Shareholder and/or Affiliates together are defined as the "Excluded Party") on the other side, and (ii) decisions on any such actions regarding contracts between the Company and a third party that shall be or have been concluded either (x) as a replacement of a contract between the Company and any of its Shareholders or (y) for any supply or performance where also an Excluded Party has provided a bid to the Company, the Excluded Party hereby undertakes not to exercise its vote with regard to any respective resolution or decision to be passed or made at a meeting of Shareholders and to ensure that the Managers appointed by it do not exercise their respective vote at a meeting of the Board either.

- 14.7 Article 14.6 shall not apply to any of (i) the Asset Management Agreement, (ii) an asset management agreement existing from time to time among, inter alia, Dream Shareholder and the Transaction Manager (if any), (iii) an investment services agreements existing from time to time between POBA Shareholder and the Transaction Manager (if any), (iv) any joint venture agreement existing from time to time between the Company and the Shareholders, and (v) any property management agreement or facilities management agreement existing from time to time between an affiliate of Dream Shareholder and the Company in connection with the property management or facilities management of the Property (if any), any transaction which the Company proposes to enter into with a Shareholder or an affiliate or director of a Shareholder.
- **15.** Indemnification of Managers. The Company shall indemnify each Manager and his or her heirs and legal representatives against all costs, charges and expenses, including an amount paid to settle an action or satisfy a judgment, reasonably incurred by him or her in respect of any civil, criminal or administrative proceeding to which he or she is made a party by reason of being or having been a Manager provided (i) he or she acted reasonably (en bon père de famille), within the scope of its mandate as Manager and in good faith (de bonne foi) with a view to the best interests of the Company.

16. Audit.

- 16.1 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has more than twenty-five (25) Shareholders, the Company's annual accounts are to be audited by one or more statutory auditors, which can either be one or several Shareholders or third persons.
- 16.2 If no independent auditor is required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders may decide, without being obliged to do so, to have the annual accounts audited by one or more statutory auditors, being either Shareholders or third persons.
- 16.3 The auditor(s) shall be appointed by the Shareholders who shall determine the (i) number of auditors, (ii) remuneration of the auditor(s) and (iii) duration of the mandate of the auditor(s). The auditor(s) will hold office until their successors are elected. They may be re-elected at the end of their term and they may be removed at any time, with or without cause, by the Shareholders.

Shareholders

17. Shareholders' Resolutions.

- 17.1 The Shareholders decide by passing resolutions either in Shareholders' meetings or, subject to the limitations set forth in these Articles and the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, by written resolutions.
 - 17.2 One vote is attached to each Share.
- 17.3 A quorum for meetings of Shareholders shall consist of each Shareholder being present or represented. If a quorum is not obtained at any meeting, the meeting shall be adjourned and reconvened five (5) Business Days later, at the same time and in the same location, at which reconvened meeting the quorum shall be the Shareholders present. Meetings of the Shareholders shall be held at the registered office of the Company or at any other place within Luxembourg.
- 17.4 Notwithstanding the above, any amendment to the Articles must be approved by (i) the majority of Shareholders in number and (ii) three-quarters (3/4) of the issued share capital, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles.
- 17.5 All other Shareholders' resolutions will be taken by Shareholders representing more than half of the issued share capital of the Company, except as otherwise required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg or by the Articles. In case the quorum is not reached at the first meeting or written consultation, the Shareholders shall be convened or consulted a second time, by registered letter, and decisions shall be adopted by a majority of the votes cast, regardless of the portion of issued share capital represented.

18. Written resolutions.

- 18.1 If the Company has twenty-five (25) or less Shareholders, the Shareholders' resolutions do not have to be passed in Shareholders' meetings but may also be passed by written resolution.
- 18.2 The text of resolutions to be adopted by written resolution will be sent to the Shareholders in writing by the Management by registered letter, letter, e-mail or fax. Shareholders are under the obligation to cast their vote and send it back to the Management by registered letter, letter, e-mail or fax within fifteen (15) days as from the receipt of the letter. Any votes not cast within this time frame will be considered as having abstained from voting.



18.3 The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions may be waived by unanimous written resolution of all Shareholders in the relevant written resolution or otherwise.

The formal requirements set forth in para. 18.2 for passing written Shareholders' resolutions do not apply if the Company has only one Shareholder. All resolutions adopted by a sole Shareholder must, however, be documented in writing and signed by the sole Shareholder.

18.4 Any copies or extracts of the written Shareholders' resolutions shall be certified by the Management.

19. Shareholders' meetings (annual and extraordinary).

- 19.1 An annual Shareholders' meeting needs only be held if the Company has more than twenty-five (25) Shareholders. In that case, these Articles shall be amended in order to provide for the date and time at which such annual Shareholders' meeting shall be held.
- 19.2 Extraordinary Shareholders' meetings are convened in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg by notice of the Management, the auditor(s) of the Company or the Shareholder(s) representing at least half of the issued share capital of the Company.
- 19.3 A Shareholders' meeting may only be held abroad if, in the opinion of the Management, this should be necessary due to circumstances of force majeure.
- 19.4 The notice convening the Shareholders' meeting and indicating its place, date, time and agenda shall be sent to the Shareholders at least eight (8) days prior to the Shareholders' meeting. If all Shareholders are present or represented at a Shareholders' meeting, they may state that they have been informed about the agenda of the meeting and waive the aforesaid requirement of prior notice.
 - 19.5 Any duly constituted Shareholders' meeting represents the Shareholders of the Company.
- 19.6 If the Company has only a sole Shareholder, this sole Shareholder exercises the powers granted to the general meeting of shareholders by applicable law and these Articles. Articles 194 to 196 and 199 of the Law are not applicable to that situation.

20. Procedure at Shareholders' meetings.

- 20.1 A Shareholder may act at a Shareholders' meeting by appointing a representative, who does not have to be a Shareholder, in writing or by fax.
- 20.2 Shareholder(s) may participate in a Shareholders' meeting by means of a conference call, by videoconference or by any similar means of communication enabling several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equivalent to a physical presence at the meeting.
- 20.3 The Management may determine all other conditions that must be fulfilled in order to take part in a Shareholders' meeting.
- 20.4 The Chairman of the Board, or in his/her absence, any other person designated by the Shareholders will preside at each Shareholders' meeting (the "Chairman of the Shareholders' Meeting").
- 20.5 The Chairman of the Shareholders' Meeting will appoint a secretary. The Shareholders will appoint one or several scrutineer(s). The Chairman of the Shareholders' meeting together with the secretary and the scrutineer(s) form the bureau of the general meeting (the "Bureau").
- 20.6 An attendance list indicating (i) name of the Shareholders, (ii) number of shares held by them and, if applicable, (iii) name of the representative, must be drawn up and signed by the members of the Bureau.
 - 20.7 Minutes of the resolutions of the Shareholders' meeting shall be drawn up and signed by the Bureau.
 - 20.8 Copies or extracts of the minutes of the Shareholders' meeting shall be certified by the Management.

21. Information rights.

- 21.1 The Management shall deliver, or shall cause the Asset Manager to deliver, to its Board and each Shareholder:
- (i) for the monthly interim dividend distribution referred to in article 25, a detailed schedule on the determination of the Income Available for Distribution of any month specifying the amounts allocated to the various items included in the definition of "Income Available for Distribution" (and, where reserves have been included in the items, the amount applied to any line item under such item) for any calendar quarter by e-mail at least two (2) Business Days prior to the distribution of the Income Available for Distribution for the relevant month to the Shareholders;
- (ii) Each year, a draft of the proposed Annual Business Plan (including the annual budget) for approval by the Shareholders by October 31 of such year;
 - (iii) within (45) forty-five days after the end of each quarter of each financial year the Quarterly Reports; and
 - (iv) within (20) twenty days after the end of each month the Monthly Reports.
 - 22. Reserved matters. The following matters require the Shareholders' unanimous prior approval:
 - (a) any change in the articles or by-laws of the Company;
 - (b) any change in the issued capital of the Company;
- (c) the entering into of any agreement or the making of any offer or the granting of any right capable of becoming an agreement to allot or issue any shares of the Company;



- (d) any action that may lead to or result in a material change in the nature of the business of the Company;
- (e) except as provided in any joint venture agreement existing from time to time between the Company and the Shareholders, the borrowing of any money in excess of two million euro (EUR 2,000,000);
 - (f) the approval or amendment of each Annual Business Plan of the Company;
- (g) the making or incurring by the Company of any single capital expenditure in excess of two million euro (EUR 2,000,000) or any capital expenditures that, in the aggregate, are in excess of ten million euro (EUR 10,000,000) in any financial year, except if included in the approved Annual Business Plan;
- (h) the granting of any security or creation of any encumbrances on the assets of the Company (other than as are necessary to secure operating lines of credit with chartered banks or in respect of purchase money security interests);
- (i) the granting of any license to assign or underlet in respect of any lease or in respect of a license for alterations where there are any case material works or works to the structure of the Property
 - (j) the taking of any steps to wind up or terminate the corporate existence of the Company;
- (k) the sale, lease, license (on an exclusive and irrevocable basis), exchange or disposition of the Property, or of property or assets of the Company if not included in the approved Annual Business Plan;
 - (I) the making, directly or indirectly, of loans or advances to any Person;
 - (m) the giving of security for, or the guaranteeing of, debts of any Person;
 - (n) except as otherwise provided in the present Articles, the declaration or payment of any dividend;
 - (o) except as otherwise provided in the present Articles, the admission to the Company of any additional shareholder;
 - (p) the acquisition or incorporation of any Subsidiary;
 - (q) the taking, holding, subscribing for or agreeing to purchase or acquire shares in the capital of any body corporate;
- (r) the entering into any property or asset management, services or advisory agreement in relation to the Property, other than the Asset Management Agreement or any property management agreement or facilities management agreement between an affiliate of Dream Shareholder and the Company;
 - (s) the termination or replacement of the Asset Manager;
- (t) the entering into of a partnership or of any arrangement for the sharing of profits, union of interests, joint venture or reciprocal concession with any Person;
 - (u) the entering into of an amalgamation, merger or consolidation with any other body corporate;
 - (v) any change in the number of managers of the Company from that provided elsewhere in this Agreement;
 - (w) any change in the fiscal year end of the Company;
 - (x) any agreement with or commitment to any Party or any Affiliate of such Party;
 - (y) the approval of any planning applications and/or planning matters;
 - (z) the approval of the identity of insurers and the material terms of any insurance policy;
 - (aa) the approval of all litigation matters involving sums greater than two hundred fifty thousand euro (EUR 250,000);
- (bb) the approval of any matters which may give rise to real estate transfer taxes or other similar taxes becoming payable; and
 - (cc) any commitment or agreement to do any of the foregoing.

Financial year, Distributions of earnings

23. Financial year.

23.1 The Company's financial year begins on the first day of the month of January and ends on the last day of the month of December.

24. Approval of financial statements.

- 24.1 At the end of each financial year, the accounts are closed and the Management will draw up the annual accounts of the Company in accordance with the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 24.2 The Management will submit the annual accounts of the Company to the company's auditor(s), if any, for review and to the Shareholders for approval.
- 24.3 Each Shareholder may inspect the annual accounts at the registered office of the Company as provided for by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- **25. Allocation of Profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) shall be allocated to the reserve required by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. This allocation will cease to be required as soon and as long as such reserve amounts to ten per cent (10%) of the subscribed share capital of the Company.

The Shareholders shall determine how the remainder of the annual net profits will be allocated. The reserve can be used in whole or in part to (i) absorb existing losses, if any, (ii) put into a reserve or provision, (iii) carry it forward to the next following financial year or (iv) be distributed to the Shareholders as a dividend.



26. Interim dividends. Unless the Shareholders otherwise determine, to the extent permitted by law and provided that the information of article 21.1 (i) has been provided materially in the form as set out in article 21.1 (i) to the Board and the Shareholders, in respect of each month, the Company shall distribute to the Shareholders its Income Available for Distribution, pro rata to their holding of Shares, on the tenth (10 th) day of the respective following month. No distribution shall be made if the funds are required to meet Required Expenses.

The Management is authorised to pay out such interim dividends, provided that current interim accounts have been drawn-up and that said interim accounts show that the Company has sufficient available funds for such a distribution. Any such distribution shall be applied first in satisfaction of any accrued and unpaid interest on any Shareholder Loan from such Shareholder and then shall be paid by dividend on such Shareholders' Shares.

Dissolution, liquidation

27. Dissolution and liquidation.

- 27.1 The dissolution of the Company may be resolved by its Shareholders with the same quorum and majority required to amend these Articles, unless otherwise provided by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg.
- 27.2 Should the Company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or more liquidators appointed by the Shareholders determining powers and compensation of the liquidator(s).
- 27.3 After payment of all the outstanding debts of and charges against the Company, including taxes and expenses pertaining to the liquidation process, the remaining net assets of the Company shall be distributed equally to the Shareholders pro rata to the number of the shares held by them.

Applicable law

28. Applicable law. All matters not governed by these Articles shall be determined by the applicable law."

Fourth resolution

The general meeting of shareholders of the Company acknowledged the resignation of Mr Franck Pletsch as class B manager of the Company and of Mr Douwe Terpstra as class B manager of the Company and resolved to grant provisional discharge to Mr Franck Pletsch and Mr Douwe Terpstra for the performance of their respective mandate from the date of appointment until the date hereof. The general meeting of shareholders of the Company further noted that final discharge will be given at the occasion of the approval of the annual accounts for the financial year ending 31 December 2014.

Fifth resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved:

- (i) to re-designate Mr George Valentini, currently a class A manager of the Company, as class B manager of the Company for an unlimited duration and
 - (ii) to appoint the following persons as class A managers of the Company for an unlimited duration:
- Mr Shi Young Lee, born in Busan (South Korea) on 3 October 1975, professionally residing at 10F 23-10 Yeouidodong, Yeongdeungpo-gu, Seoul, South Korea;
- Mrs Sonia Baldan, born in Luxembourg on 27 January 1960, professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg; and
- Mr Elvin Montes, born in Jiabong W Samar (Philippines) on 12 April 1982, professionally residing at 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg;
 - (iii) to appoint the following persons as class B managers for an unlimited duration:
- Mr Cengiz Coelhan, born on 10 May 1974 in Bad Hersfeld, Germany, with professional address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;
- Mr Andreas Mischler, born on 16 October 1973 in Saarlouis, Germany, with professional address at 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Sixth resolution

The general meeting of shareholders of the Company resolved to appoint PricewaterhouseCoopers, a Luxembourg société cooperative, residing at 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies' Register under number B 65477, as independent auditor of the Company with immediate effect and for an unlimited duration.

Costs and expenses

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever, which fall to be paid by the Company as a result of this deed, are estimated at approximately two thousand euro (EUR 2,000).

Declaration

Whereof the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date named at the beginning of this document.



The undersigned notary, who understands English, states that, on request of the proxyholders of the appearing parties, the present deed is drafted in English, followed by a French version and that, in case of any difference between the English and the French texts, the English text shall prevail.

The document having been read to the proxyholders of the appearing parties, who are known to the notary by his surname, first name, civil status and residence, the said proxyholders signed together with the notary, the present deed.

Suit la version française du texte qui précède:

L'an deux mille quatorze, le dix-neuf décembre.

Par devant Maître Marc Loesch, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains (Grand-Duché de Luxembourg).

A comparu

Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, ayant un capital social de EUR 108.197.417 et enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396 (l'»Associé Unique»),

représentée par M. Cengiz Coelhan, agissant en sa qualité de gérant A de l'Associé Unique et M. Sami Hajjem, agissant en sa qualité de gérant B de l'Associé Unique.

Laquelle comparante, dûment représentée, déclare détenir l'intégralité des parts sociales de Dundeal (International) 5 S.à r.l. (la «Société»), une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg par acte notarié du 16 octobre 2012 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2788, du 16 novembre 2012, ayant un capital social de douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502,-), ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg et enregistrée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 172125.

Les statuts de la Société (les "Statuts") ont été modifiés pour la dernière fois par un acte notarié du 6 juin 2014 publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations sous le numéro 2193, du 19 août 2014.

L'Associé Unique, représenté tel qu'indiqué ci-dessus, représentant la totalité du capital social de la Société a requis le notaire soussigné d'acter que l'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

Ordre du jour

- 1. Approbation de POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société.
- 2. Modification de l'objet social de la Société afin de lui donner la teneur suivante:
- « **4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement négociables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut octroyer des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut également accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation de disposer d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son intérêt.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation.»

3. Refonte complète des statuts de la Société.



- 4. Prise en compte de la démission de M. Franck Pletsch en tant que gérant de catégorie B de la Société et de M. Douwe Terpstra en tant que gérant de catégorie B de la Société et décharge provisoire pour l'accomplissement de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes.
- 5. Requalification de M. George Valentini, actuellement gérant de catégorie A de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée.
- 6. Nomination de M. Shi Young Lee, Mme. Sonia Baldan et M. Elvin Montes en tant que nouveaux gérants de catégorie A de la Société et nomination de M. Cengiz Coelhan et M. Andreas Mischler en tant que nouveaux gérants de catégorie B de la Société.
 - 7. Nomination de PricewaterhouseCoopers en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société.
 - 8 Divers

Ayant considéré chaque point à l'ordre du jour, l'Associé Unique adopte, et requière le notaire soussigné d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

Conformément à un transfert de parts sociales, six mille deux cent cinquante-et-une (6.251) parts sociales de la Société ont été transférées à la société POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg, et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189111. Par conséquent, l'Associé Unique décide d'accepter POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l. en tant que nouvel associé de la Société.

POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., susmentionnée,

ici représentée par Mme Sonia Baldan, ayant son adresse professionnelle à Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé datée du 18 décembre 2014, a ensuite rejoint l'assemblée générale.

Ladite procuration, qui après avoir été signée ne varietur par le titulaire de la procuration et par le notaire susmentionné, devra être annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décida de modifier l'objet social de la Société afin qu'il ait la teneur suivante:

« **4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement négociables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut octroyer des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut également accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation de disposer d'une autorisation spécifique.

D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son intérêt.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autorisation»

Troisième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société a décidé de procéder à la refonte complète des statuts de la Société qui auront désormais la teneur suivante:



STATUTS

Définitions

«Associé Dream» signifie Dundee International (Luxembourg) Holdings S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourget enregistrée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 160396;

«Associé POBA» signifie POBA LUX HOLDCO (LUXEMBOURG) S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée selon les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social au 19, rue de Bitbourg, L-1273 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 189111;

«Associés» signifie l'Associé POBA et l'Associé Dream en tant qu'associés de la Société, chacun étant individuellement désigné comme un «Associé»;

«Bénéfice Distribuable» signifie les recettes monétaires totales (y compris, sans s'y limiter, les paiements anticipés du loyer net et des charges) de la Société diminuées des: (i) ajustements concernant les loyers prépayés (le cas échéant), (ii) frais d'exploitation réels augmentés de tous courus et de toutes réserves au titre des frais d'exploitation tel que déterminés par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'est conclu, par le Conseil), (iii) frais généraux et d'administration réels (y compris, mais non limité aux frais juridiques, frais d'audit, frais de conseils fiscaux, frais d'évaluation, etc.) augmentés de tous courus et de toutes réserves au titre des frais généraux d'administration tels que déterminés par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'a été conclu, par le Conseil), (iv) impôts réels (comprenant la TVA, l'impôt sur les sociétés, la retenue d'impôt sur les travaux de construction et la taxe professionnelle) augmentés de tous courus et de toutes réserves au titre des impôts, tel que déterminé par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'a été conclu, par le Conseil), (v) réserves au titre des paiements d'intérêts et de capital en vertu des prêts seniors, (vi) frais de gestion d'actifs et frais applicables du gestionnaire d'Actifs (le cas échéant), (vii) réserves au titre des dépenses en capital, améliorations locatives, travaux d'aménagement, travaux des propriétaires, commissions des baux à loyer, et (viii) réserves requises pour empêcher une Violation des Engagements anticipée tel que déterminé par le Gestionnaire d'Actifs (ou, si aucun Contrat de Gestion d'Actifs n'a été conclu, par le Conseil) et (ix) réserves au titre des paiements d'intérêts et de capital en vertu des Prêts d'Associé;

«Conseil» signifie le conseil de gérance de la Société;

«Contrat de Gestion d'Actifs» signifie tout contrat de gestion d'actifs pouvant être en vigueur entre la Société et un Gestionnaire d'Actifs en lien avec la Propriété;

«Contrôle» signifie, en relation avec une entité, le pouvoir d'une Personne, en détenant des parts sociales ou étant capable d'exercer des droits de vote, de s'assurer que les affaires de l'entité sont menées conformément à ses souhaits, et les mots «Contrôlé(e) par», «Contrôlant» et mots similaires ont des sens correspondants; la Personne qui Contrôle une entité Contrôlée est réputée Contrôler une entreprise, un partenariat, une société à responsabilité limitée, une joint venture ou un trust qui est Contrôlé par l'entité Contrôlée, et ainsi de suite; nonobstant de ce qui précède, aucun «Changement de Contrôle» résultera des circonstances indiquées susmentionnées, si une entreprise ou une entité commerciale sera cotée à une bourse reconnue et que les actions concernée sont admises à négociation à cette bourse.

«Dépenses Nécessaires» signifie (i) tous frais ou dépenses concernant tout élément inclus dans le Plan d'Affaires Annuel applicable à cette date, (ii) dépenses relatives à la maintenance et aux réparations pour protéger la vie, la santé ou la sécurité ou pour se conformer aux lois applicables ou aux accords contractuels de bail,(iii) toutes les autres dépenses que la Société doit supporter par la loi en vigueur ou des contrats opposables aux tiers, et (iv) des dépenses nécessaires pour empêcher ou remédier à une violation des engagements en vertu d'un contrat de financement conclu par la Société;

«Filiale» et «Société Affiliée» signifie, pour toute Personne, toute autre Personne qui, directement ou indirectement, à travers un ou plusieurs intermédiaires, Contrôle, est Contrôlée par ou est sous le Contrôle commun de cette Personne;

«Gérants» signifie tous les gérants de la Société et, le cas échéant, conjointement les Gérants de Catégorie A et les Gérants de Catégorie B;

«Gestionnaire d'Actifs» signifie le gestionnaire d'actifs nommé en lien avec la Propriété conformément au Contrat de Gestion d'Actifs;

«Gestionnaire de Transaction» signifie tout gestionnaire de transaction nommé à tout moment conformément à tout contrat d'entreprise conjointe pouvant exister de temps en temps entre la Société et les Associés;

«Jours Ouvrables» signifie tout jour, autre qu'un samedi ou un dimanche, pendant lequel HSBC Bank plc, Luxembourg Branch à Luxembourg-Ville, Luxembourg est ouverte pour les activités bancaires commerciales pendant les heures d'ouverture normales:

«Parts Sociales» signifie les parts sociales dans le capital de la Société ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune et inclut les parts de la Société actuellement en circulation ainsi que toutes parts sociales supplémentaires qui seront émises par la Société et "Part Social" signifie chacune de ses parts sociales;

«Personne» signifie tout personne physique, une entreprise individuelle, un partenariat, une compagnie, une entité, une association sans personnalité morale, un consortium financier sans personnalité morale, un organisme sans personnalité morale, une fiducie, une personne morale, un gouvernement, un organisme de réglementation gouvernemental, un ministère, une agence, une commission, un conseil, un tribunal, un organisme de règlement des différends, un bureau, un



tribunal, y compris, selon le contexte, lorsque ces personnes agissent en qualité de fiduciaire, d'exécuteur testamentaire ou de liquidateur de succession ou en toute autre qualité de représentant personnel;

«Plan d'Affaires Annuel» signifie le plan d'affaires comprenant le budget annuel préparé chaque année par le Gestionnaire d'Actifs;

«Prêt(s) d'Associé» signifie toute obligation de dette de la Société à un Associé ou tout autre montant que la Société peut devoir à un Associé, soit présentement ou dans le futur et documenté ou non par un billet à ordre, dette ou autre preuve d'endettement émis ou qui peut être émis par la Société à un Associé, ou sur un compte ouvert;

«Propriété» signifie la propriété commercial détenue par la Société à Francfort-sur-le-Main, Allemagne et enregistrée au cadastre de Francfort Bezirk, conservé au tribunal local de Francfort-sur-le-Main, folio 7372 (parcelle 27/11, 12/4 and 12/3);

«Rapports Mensuels» signifie les rapports à préparer une fois par mois conformément à l'article 21;

«Rapports Trimestriels» signifie les rapports à préparer tous les trimestres conformément à l'article 21;

«Société Mère» signifie une Personne détenant la totalité des parts sociales émises et en circulation de l'Associé;

«Titres» signifie collectivement les Prêts d'Associé et les Parts Sociales;

«Violation des Engagements» signifie toute violation d'un engagement financier (y compris le rapport prêt/valeur) en vertu de toute dette senior.

Forme, Dénomination sociale, Siège, Objet, Durée

1. Forme.

- 1.1 Il est formé une société à responsabilité limitée (la «Société») régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, notamment par la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée (la»Loi»), par l'article 1832 du Code Civil, ainsi que par les présents statuts (les «Statuts»).
 - 1.2 La Société peut être composée d'un nombre d'associés n'excédant pas quarante (40).
 - 2. Dénomination de la Société. La Société porte la dénomination «Dundeal (International) 5 S.à r.l.».

3. Siège social.

- 3.1 Le siège social de la Société est établi dans la municipalité de Luxembourg.
- 3.2 La Gérance est autorisée à changer l'adresse du siège social de la Société à l'intérieur de la municipalité du siège social de la Société.
- 3.3 Des succursales ou bureaux peuvent être créés, tant au Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger, par une décision de la Gérance.
- 3.4 Au cas où la Gérance estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social sont de nature à compromettre l'activité normale de la Société au siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et des personnes à l'étranger ou que de tels événements sont imminents, elle pourra transférer temporairement le siège social à l'étranger, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera régie par la loi du Grand-Duché de Luxembourg.
- **4. Objet.** La Société a pour objet la prise de participations directes ou indirectes et la détention de ces participations dans toutes entreprises luxembourgeoises et/ou étrangères ainsi que l'administration, la gestion et la mise en valeur de ces participations.

Ceci inclut, mais n'est pas limité à l'investissement, l'acquisition, la vente, l'octroi ou l'émission (sans offre publique) de certificats de capital préférentiels, prêts, obligations, reconnaissances de dettes et autres formes de dettes, parts sociales, bons de souscriptions et autres instruments de capital ou droits, incluant sans limitation, des parts de capital social, participations dans une association (limited partnership), participations dans une société à responsabilité limitée (limited liability company), parts préférentielles, valeurs mobilières et swaps, et toute combinaison de ce qui précède, qu'ils soient facilement réalisables négociables ou non, ainsi que des engagements (incluant mais non limité à des engagements relatives à des valeurs synthétiques) de sociétés, entités ou autres personnes juridiques de tout type.

La Société peut également employer ses fonds pour investir dans l'immobilier, les droits de propriété intellectuelle ou dans tout autre actif mobilier ou immobilier et ce, sous quelque forme que ce soit.

La Société peut accorder octroyer des gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés ainsi que toute forme d'indemnités, à des entités luxembourgeoises ou étrangères, en relation avec ses propres obligations et dettes.

La Société peut également accorder toute forme d'assistance (incluant mais non limité à l'octroi d'avances, prêts, dépôts d'argent et crédits ainsi que l'octroi de gages, garanties, privilèges, hypothèques et toute autre forme de sûretés, de toute sorte et forme) aux filiales de la Société. De manière plus occasionnelle, la Société peut accorder le même type d'assistance aux sociétés qui font partie du même groupe de sociétés que la Société ou à des tiers, sous condition que cela tombe dans l'intérêt social de la Société et sans engendrer une obligation de disposer d'une autorisation spécifique.



D'une manière générale, la Société peut effectuer toute opération commerciale, industrielle ou financière et s'engager dans toute autre activité qu'elle jugera nécessaire, conseillée, appropriée, incidente à ou non contradictoire avec l'accomplissement et le développement de son intérêt social.

Nonobstant ce qui précède, la Société ne s'engagera dans aucune transaction qui entraînerait son engagement dans une quelconque activité qui serait considérée comme une activité réglementée ou qui requerrait de la Société la possession d'une autre autorisation.

5. Durée. La Société est constituée pour une durée illimitée.

Capital social, Transfert de parts sociales

6. Capital social.

- 6.1 Le capital social de la Société est fixé à douze mille cinq cent deux euros (EUR 12.502), divisé en douze mille cinq cent deux (12.502) Parts Sociales, d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1) chacune.
- 6.2 En plus du capital social les Associés peuvent décider d'établir un compte de prime d'émission. Toutes les primes payées sur des Parts Sociales en plus de la valeur nominale doivent être transférées à ce compte de prime d'émission. L'avoir de ce compte de prime d'émission peut être utilisé par la Société pour racheter les propres Parts Sociales de la Société des Associés, pour compenser des pertes nettes réalisées, pour effectuer des distributions aux actionnaires, ou pour être affecté à la réserve légale,
- 6.3 En plus du capital social et du compte de prime d'émission, la Société peut tenir un compte 115 (compte «Apport en capitaux propres non rémunéré par des titres») sur lequel la Société allouera toutes contributions en capital à la Société qui s'effectuera sans que la Société émettra de nouvelles actions en contrepartie de la contribution appropriée.
- 6.4 Le capital social de la Société peut être augmenté ou réduit, en une ou plusieurs fois, par les Associés conformément aux présents Statuts et aux lois du Grand-Duché du Luxembourg applicables à toute modification des présents Statuts.

7. Parts Sociales.

- 7.1 Toutes les Parts Sociales sont et resteront nominatives.
- 7.2 La propriété d'une Part Sociale emporte de plein droit adhésion implicite aux Statuts et aux décisions des Associés.
- 7.3 Chaque Part Sociale confère à son propriétaire une voix, sous réserve des limitations imposées par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 7.4 Chaque Part Sociale est indivisible à l'égard de la Société. Les propriétaires indivis de Parts Sociales sont tenus de se faire représenter auprès de la Société par un mandataire commun. La Société a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés aux Parts Sociales jusqu'à ce qu'un mandataire commun ait été notifié par les propriétaires à la Société par écrit ou facsimilé.

8. Transfert des Titres.

- 8.1 Restriction sur le transfert des Titres
- 8.1.1 Sauf disposition contraire expresse dans un contrat d'entreprise commune pouvant exister de temps en temps entre les Associés et la Société ou accord unanime de tous les Associés, aucun Associé ne pourra transférer, directement ou indirectement, quelconque Titre qu'il détient à toute Personne sans l'accord préalable de l'autre Associé.
- 8.1.2 L'Associé POBA ne pourra transférer aucun de ses Titres avant le cinquième (5 ème) anniversaire de la date de la présente modification des statuts de la Société (la «Période d'Engagement»), à condition que, si l'Associé Dream décide de vendre ses Titres pendant la Période d'Engagement, l'Associé POBA aura le droit de vendre lui aussi ses Titres conformément à l'article 8.3.
- 8.1.3 Tout Associé qui accepte d'acheter tous Titres détenus par tout autre Associé acquerra également, et l'autre Associé vendra, un intérêt proportionnel dans les Prêts d'Associé détenus par l'autre Associé pour un prix d'achat équivalent au montant en principal impayé de ces Prêts d'Associé augmenté de tous les intérêts courus et non versés à la date d'achat.
- 8.1.4 Sauf expressément convenu entre les Associés, aucun Associé ne peut transférer ses Parts Sociales sans que les Prêts d'Associé y relatifs ne soient transférés en parallèle au même cessionnaire.

8.2 Transferts Autorisés

- 8.2.1 Nonobstant les dispositions de l'article 8.1, chaque Associé aura le droit de vendre, transférer et céder la totalité (et pas moins de la totalité) de ses Titres à sa Société Mère ou à une Personne dont tous les intérêts émis et en circulation sont détenus par l'Associé ou par la Société Mère, à condition que cet Associé continue d'être lié par toutes les obligations (et de bénéficier de tous les droits) comme il peut être prévu de temps en temps par un contrat d'entreprise commune existant entre les Associés et la Société.
- 8.2.2 Si (i) la Personne à qui sont vendus, transférés et cédés les Titres conformément à l'article 8.2.1 cesse de détenir toutes les Parts Sociales émises et en circulation de l'Associé, ou (ii) toutes les Parts Sociales émises et en circulation de la Personne à qui les Parts Sociales sont vendues, transférées et cédées cessent d'être détenues par l'Associé ou par la Société Mère, alors cette Personne devra retransférer les Parts Sociales et les Prêts d'Associé transférés conformément à l'article 8.2.1 à l'Associé immédiatement avant cet événement.



- 8.2.3 Nonobstant ce qui précède, lorsque la Société est composée de plusieurs Associés, tout transfert de Parts Sociales à des tiers requiert l'agrément des Associés représentant au moins les trois-quarts (3/4) du capital social.
 - 8.3 Droit de Première Offre
- 8.3.1 Si un Associé Dream ou un Associé POBA (cet Associé, l'»Offrant») souhaite, à tout moment après l'expiration de la Période d'Engagement, vendre la totalité, et pas moins de la totalité, de ses Titres (les «Titres de l'Offrant») il doit premièrement offrir de vendre ces Titres à l'autre Associé (l'»Autre Associé»). L'Offrant doit remettre un avis écrit de l'offre (l'»Avis de Vente») à l'Autre Associé dans lequel l'Offrant offrira irrévocablement de vendre les Titres de l'Offrant, contre des liquidités, à l'Autre Associé au prix et selon les termes prévus dans l'Avis de Vente.
- 8.3.2 Une fois que l'Avis de Vente a été remis, l'Autre Associé aura le droit d'acheter la totalité, mais pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant.
- 8.3.3 Endéans vingt (20) Jours Ouvrables après que l'Avis de Vente ait été reçu par l'Autre Associé (la «Période d'Offre»), l'Autre Associé pourra donner à l'Offrant un avis écrit (l'»Avis d'Acceptation») acceptant l'offre contenue dans l'Avis de Vente. Si l'Autre Associé adresse un Avis d'Acceptation pendant la Période d'Offre confirmant son accord d'acheter, dans leur totalité, tous les Titres de l'Offrant, la vente des Titres de l'Offrant à l'Autre Associé s'effectuera endéans vingt (20) Jours Ouvrables suivant l'expiration de la Période d'Offre. L'Autre Associé aura le droit de nommer un acheteur tiers pouvant acheter jusqu'à vingt-cinq pour cent (25%) des Parts Sociales, auquel cas l'Autre Associé et ce tiers acquerront chacun la partie pertinente des Parts Sociales de l'Offrant.
- 8.3.4 Si l'Offrant ne reçoit aucun Avis d'Acceptation de la part de l'Autre Associé endéans la Période d'Offre confirmant sa volonté d'acheter la totalité, mais pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant, l'Autre Associé peut décider, à sa seule discrétion, que:
- (i) les Associés instruiront conjointement le Gestionnaire de Transaction de mettre sur le marché la totalité, et non moins de la totalité, des Titres ou de l'intérêt direct de la Société dans la Propriété (les «Actifs Proposés») à un ou plusieurs sans liens de dépendance (le «Tiers») endéans huit (8) mois à compter de la date à laquelle l'Avis de Vente a été reçu ou est jugé avoir été reçu (une «Vente Commune») conformément à l'article 8.3.5; ou
- (ii) l'Offrant sera autorisé à vendre les Titres de l'Offrant, et, si l'Offrant est un Associé Dream, ensemble avec les droits et obligations du Gestionnaire d'Actifs en vertu du Contrat de Gestion d'Actifs, à un Tiers endéans huit (8) mois à compter de la date à laquelle l'Avis de Vente a été reçu ou est jugé avoir été reçu (une «Vente Individuelle») conformément à l'article 8.3.6.

L'Autre Associé enverra un avis écrit indiquant son choix en vertu du paragraphe (i) ou (ii) à l'Offrant endéans dix (10) Jours Ouvrables après l'expiration de la Période d'Offre, sans quoi l'Autre Associé sera réputé avoir choisi de procéder sur base du paragraphe (ii). Si une Vente Commune ou une Vente Individuelle n'est pas accomplie endéans cette période de huit (8) mois, les dispositions de l'article 8.3 s'appliqueront à nouveau à tout transfert de Titres proposé et ainsi de suite à l'avenir.

- 8.3.5 Si l'Autre Associé choisit de procéder à une Vente Commune conformément à l'article 8.3.4. (i), les modalités et conditions suivantes s'appliqueront à la Vente Commune:
 - (i) chacun des Associés aura le droit de soumettre une offre pour acheter les Actifs Proposés;
- (ii) le Gestionnaire d'Actifs reverra les modalités et conditions des offres reçues pour les Actifs Proposés et recommandera au Conseil l'acquéreur proposé avec lequel entrer en négociations exclusives le cas échéant;
- (iii) le Conseil approuvera à l'unanimité l'acquéreur proposé, selon le cas, qui se verra octroyer l'exclusivité pour négocier les modalités d'un contrat d'achat pour les Actifs Proposés (cet acheteur proposé, l'»Acquéreur de la Vente Commune»);
- (iv) le Gestionnaire d'Actifs gèrera le processus de due diligence et la négociation du contrat d'achat avec l'Acquéreur de la Vente Commune et informera régulièrement le Conseil du processus de Vente Commune;
- (v) le Conseil approuvera à l'unanimité le contrat d'achat final avec l'Acquéreur de la Vente Commune avant son exécution;
- (vi) si le Conseil n'approuve pas à l'unanimité l'Acquéreur de la Vente Commune conformément au point (iii) ci-dessus ou le contrat final de la transaction avec l'Acquéreur de la Vente Commune conformément au point (v) ci-dessus, l'Offrant aura le droit de procéder à une Vente Individuelle conformément à l'article 8.3.6, à condition, toutefois, que l'Associé Dream ait seulement le droit de vendre les droits et obligations en vertu du Contrat de Gestion d'Actifs, si les Gérants nommés par l'Associé Dream avaient approuvé la Vente Commune et l'Acquéreur de la Vente Commune et que la Vente Commune ne puisse pas être réalisée à cause du refus de l'Autre Associé, ou si les deux Associés n'ont pas approuvé la Vente Commune et l'Acquéreur de la Vente Commune, et
- (vii) si l'Acquéreur de la Vente Commune ne parvient pas à conclure la Vente Commune, les dispositions du présent article 8.3.5 s'appliqueront à nouveau.
- 8.3.6 Si l'Autre Associé choisit ou a le droit de procéder à une Vente Individuelle conformément à l'article 8.3.4. (ii), les modalités et conditions suivantes s'appliqueront à la Vente Individuelle:
 - (i) l'Autre Associé aura le droit de soumettre une offre pour acheter les Titres de l'Offrant;
- (ii) les modalités et conditions de la vente des Titres de l'Offrant ne requerront pas l'approbation de l'Autre Associé, à condition que, si l'Offrant envisage de vendre les Titres de l'Offrant à un prix effectif inférieur à quatre-vingt-dix-sept



virgule cinq pour cent (97,5%) du prix indiqué dans l'Avis de Vente, il ne pourra seulement vendre ses Titres qu'après avoir offert (cette offre, l'»Offre Subséquente») ce prix effectif ou ces modalités (au moins sur la base d'une lettre d'intention conclue avec un acquéreur potentiel) à l'Autre Associé et si l'Autre Associé n'a pas, endéans une période de dix (10) Jours Ouvrables, accepté l'Offre Subséquente. Si l'Autre Associé a accepté l'Offre Subséquente, l'article 8.3.3 s'appliquera en conséquence;

- (iii) si l'identité du cessionnaire proposé (l'»Acheteur Individuel») n'est pas acceptable pour l'Autre Associé agissant raisonnablement, l'Autre Associé peut désapprouver l'Acheteur Individuel, l'Offrant ne sera pas autorisé à vendre les Titres de l'Offrant à cet Acheteur Individuel et l'Offrant peut choisir, à sa seule discrétion, que:
- (A) les dispositions du présent article 8.3 s'appliqueront à nouveau à tout Transfert des Titres de l'Offrant proposé à tout Transfert des Titres de l'Offrant par la suite; ou
- (B) l'Offrant vendra la totalité, et pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant à l'Autre Associé et l'Autre Associé sera obligé d'acheter à l'Offrant la totalité, et pas moins de la totalité, des Titres de l'Offrant à un prix équivalent au prix convenu avec l'Acheteur Individuel. Dans ce cas, l'article 8.3.3 s'appliquera conformément. L'Offrant délivrera un avis écrit indiquant son choix (l'»Avis d'Option») à l'Autre Associé endéans cinq (5) Jours Ouvrables à compter de la réception de l'avis de la part de l'Autre Associé indiquant qu'il n'approuve pas l'Acheteur Individuel.
- (iv) Si la Vente Individuelle n'est pas conclue endéans huit (8) mois à compter de la date à laquelle l'Avis d'Option a été reçu ou est jugé avoir été reçu, l'article 8.3.1 s'appliquera à nouveau.

Afin de permettre l'application pratique du présent article 8.3, aucun Titre ne sera vendu par un des Associés en tant que partie ou en lien avec la vente de tout autre actif ou toute autre transaction.

8.4 Tout transfert de Parts Sociales doit être formalisé par acte notarié ou par acte sous seing privé. Un tel transfert de Parts Sociales n'est opposable à la Société et aux tiers qu'après qu'il ait été signifié à la Société ou accepté par elle conformément aux règles sur le transfert de créances en vertu des lois du Grand-Duché de Luxembourg, en particulier de l'article 1690 du Code Civil.

Gérance; Audit

9. Composition du Conseil.

- 9.1 La Société est gérée par un ou plusieurs gérants, Associés ou non Associés (le(s) «Gérant(s)»). Si plus d'un Gérant est nommé, les Gérants formeront un Conseil.
 - 9.2 Le Conseil choisira parmi ses membres un président (le «Président du Conseil»).
- 9.3 Le Conseil pourra également choisir un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être Gérant et qui sera responsable de la tenue des procès-verbaux des réunions du Conseil et des Associés.
- 9.4 Il pourra y avoir deux (2) catégories de gérants, à savoir des gérants de catégorie A (les «Gérants de Catégorie A») et des gérants de catégorie B (les «Gérants de Catégorie B») et le Conseil sera composé de trois (3) Gérants de Catégorie A et de trois (3) Gérants de Catégorie B.
- 9.5 Le(s) Gérant(s) ne révélera/révéleront pas, même après la fin de leur mandat, des informations confidentielles de la Société ou toute information concernant la Société dont la révélation pourrait porter préjudice aux intérêts de la Société, excepté lorsqu'une telle révélation est obligatoire par la loi.

10. Nomination, révocation, durée des mandats et rémunération des Gérants.

- 10.1 Le(s) Gérant(s) sont nommés par les Associés qui déterminent (i) leur rémunération et (ii) la durée limitée ou illimitée de leur mandat. L'Associé POBA aura le droit de proposer au Conseil une liste de candidats pouvant être nommés en tant que Gérant de Catégorie A et l'Associé Dream aura le droit de proposer au Conseil une liste de candidats pouvant être nommés en tant que Gérant de Catégorie B.
- 10.2 Le(s) Gérant(s) exerceront leurs fonctions jusqu'à ce que leur successeurs soient nommés. II(s) peut/peuvent être renommé(s) et révoqué(s) à tout moment par les Associés, avec ou sans motif..

11. Pouvoirs des Gérants.

- 11.1 Le Gérant ou, le cas échéant, le Conseil (la «Gérance») est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir au nom de la Société et pour accomplir et autoriser tous les actes d'administration ou de disposition, nécessaires ou utiles pour la réalisation de l'objet social de la Société, à l'exception (i) des pouvoirs réservés par la Loi ou par les présents Statuts aux Associés sont de la compétence de la Gérance, en particulier les domaines réservés prévus par l'article 21 des présents Statuts.
- 11.2 La Gérance peut conférer certains pouvoirs et/ou mandats spéciaux, y inclus la représentation de la Société visàvis des tiers à un ou plusieurs Gérant(s), Associé(s) ou tiers, agissant chacun soit seul ou conjointement.

12. Réunions du Conseil et résolutions circulaires.

12.1 Le Conseil se réunira à la demande de deux (2) ou plusieurs membres du Conseil, et si le Conseil est composé de Gérants de Catégorie A et de Gérants de Catégorie B, à la demande d'au moins un (1) gérant de chacune de ces catégories.



- 12.2 Le Président du Conseil indiquera à chaque membre du Conseil le lieu, la date, l'heure et l'ordre du jour de la réunion par convocation écrite ou par email. Les réunions du Conseil se tiendront au siège social de la Société ou en tout lieu au Luxembourg tel qu'indiqué dans la convocation écrite ou par email. Cette convocation devra être reçue par membres du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures avant la réunion. Une convocation spéciale ne sera pas requise pour les réunions se tenant à une date, une heure et à un endroit déterminés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil et/ou en cas d'urgence.
- 12.3 Il pourra être passé outre cette convocation avec l'accord unanime de tous les membres du Conseil donné à la réunion ou autrement.
- 12.4 Le Président du Conseil présidera toutes les réunions du Conseil. En son absence, le Conseil désignera à la majorité des personnes présentes ou représentées à cette réunion un autre membre du Conseil en tant que Président pro tempore.
- 12.5 Tout membre du Conseil pourra se faire représenter aux réunions du Conseil en désignant par écrit un autre membre du Conseil comme son mandataire.
- 12.6 Les membres du Conseil peuvent participer à une réunion du Conseil par conférence téléphonique, visioconférence, ou par tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément l'une avec l'autre. Une telle participation sera considérée comme équivalant à une présence physique à la réunion. Si une réunion du Conseil se tient au moyen d'installations de communication téléphonique, toutes ces communications téléphoniques devront être initiées à partir du Luxembourg.
- 12.7 Le quorum pour les réunions du Conseil est atteint par la présence ou la représentation à la réunion du Conseil en question d'une majorité des membres du Conseil en fonction, y inclus un (1) Gérant de Catégorie A et un (1) Gérant de Catégorie B présent ou représenté.

Si aucun quorum n'est atteint lors d'une réunion, cette réunion sera ajournée et pourra être reconduite deux (2) Jours Ouvrables après la convocation des Gérants. Le quorum à atteindre lors de cette réunion reconduite sera de deux (2) Gérants, peu importe leur catégorie.

- 12.8 A toutes les réunions du Conseil, chaque décision sera prise à la majorité des votes exprimés à condition que la majorité inclut au moins le vote d'un (1) Gérant de Catégorie A et au moins le vote d'un (1) Gérant de Catégorie B. En cas de parité des votes, le Président du Conseil n'aura pas le droit à une voix prépondérante.
- 12.9 Les procès-verbaux des réunions du Conseil doivent être établies par écrit et signées par tous les membres du Conseil de Gérance présents à la réunion pertinente. Toutes les procurations y seront annexées.
- 12.10 Une décision écrite signée par tous les Gérants est régulière et valable comme si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil dûment convoquée et tenue. Une telle décision pourra être documentée par un ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu, signés chacun par un ou plusieurs Gérants.
- 12.11 Lorsqu'un seul Gérant a été nommé, ce Gérant doit établir des procès-verbaux de ses décisions par écrit et les signer.
- 12.12 Le Conseil se réunira au moins une fois tous les six (6) mois et au moins une réunion par an se tiendra au cours de laquelle le Plan d'Activités Annuel sera présenté pour considération et approbation et, si aucune réunion n'est tenue pendant une période de six (6) mois, tout Gérant pourra convoquer une réunion du Conseil sur une convocation préalable de cinq (5) Jours Ouvrables aux autres Gérants.
- 12.13 Lors de chaque réunion du Conseil, à moins que le Conseil n'en décide autrement à l'unanimité, le Gestionnaire d'Actifs rendra compte au Conseil du statut actuel des opérations de la Société et de tous les développements majeurs ou action prévue impliquant la Société et présentera à la réunion les informations financières actuelles de la Société et toute autre information qui pourra être demandée par le Conseil.

13. Représentation de la Société.

- 13.1 En cas de nomination d'un (1) seul Gérant, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par la signature individuelle du Gérant.
- 13.2 Lorsque la Société est gérée par un Conseil, la Société sera engagée vis-à-vis des tiers par les signatures conjointes d'un (1) Gérant de Catégorie A et d'un (1) Gérant de Catégorie B.

14. Conflit d'intérêts.

- 14.1 Aucun contrat ou autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou compagnie ne sera affecté ou invalidé par le fait qu'un ou plusieurs représentants valablement autorisés de la Société, y inclus, sans s'y limiter, tout Gérant, (i) y auront un intérêt personnel, ou (ii) en seront des représentants valablement autorisés et/ou des associés de ces sociétés ou firmes (le «Représentant en Conflit»)
- 14.2 Sauf dispositions contraires ci-dessous, le Représentant en Conflit, ne sera pas, pour ce seul motif, automatiquement empêché de participer aux délibérations ou de voter quant à toutes opérations relatives à une telle transaction, contrat ou autre opération. Pour tous contrats ou autres opérations qui (i) ne tombent pas dans la cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclus dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, le Représentant en Conflit en avisera le Conseil de son intérêt personnel quelconque et ne pourra prendre part aux délibérations ou émettre un vote au sujet de cette transaction ou autre opération, et les Associés



seront informés de cette transaction et autre opération ainsi que de l'intérêt du Représentant en Conflit concernant cette transaction ou autre opération

- 14.3 Si le Représentant en Conflit est le Gérant unique de la Société, la transaction ou l'opération en question, autres que celles (i) tombant dans le cadre de la gestion journalière de la Société, (ii) conclue dans des conditions d'affaires ordinaires de la Société et (iii) dans des conditions contractuelles normales, devra être approuvée par l'assemblée des Associés ou l'Associé unique (selon le cas).
- 14.4 Un Gérant ayant un intérêt dans une transaction ou dans une transaction proposée avec la Société, autre que les activités courantes conclues dans le cours normal des affaires de la Société, qui entre en conflit avec l'intérêt de la Société devra inclure dans le procès-verbal de la réunion du Conseil la nature et l'étendue de son intérêt et se conformera sinon aux exigences légales applicables.
- 14.5 Les Associés et la Société reconnaissent que certains ou tous les Gérants peuvent avoir, à tout moment, des conflits d'intérêt possibles découlant, entre autres, de leurs relations passées ou présentes avec, ou de leurs investissements dans, la Société ou des investissements dans des concurrents de la Société et leur intérêts dans les ressources utilisées par la Société. Sous réserve de leurs obligations fiduciaires ou des exigences légales obligatoires, ces conflits d'intérêt, en vertu de l'article 14.6, ne disqualifieront pas en soi les Gérants d'exercer leurs droits et responsabilités en tant que gérants.
- 14.6 Concernant toute action (signature de contrats et modifications de contrats, résiliations, ouverture de procédures judiciaires, etc.) à prendre concernant (a) une relation juridique (y compris des Prêts d'Associé) entre la Société d'une part et un Associé ou une de ses Filiales (dans ce contexte, cet Associé et/ou Filiales sont collectivement dénommés la «Partie Exclue») d'autre part, et (ii) des décisions concernant toutes actions relatives à des contrats entre la Société et un tiers qui seront ou ont été conclus soit (x) en remplacement d'un contrat entre la Société et un de ses Associés ou (y) en vue de la fourniture ou d'exécution des services pour lesquelles une Partie Exclue a également fait une offre à la Société, la Partie Exclue s'engage à ne pas exercer son vote à l'égard de toute résolution ou décision respective devant être adoptée ou prise lors d'une réunion des Associés et pour s'assurer que les Gérants qu'elle a nommés n'exercent pas leur vote respectif lors d'une réunion du Conseil.
- 14.7 L'article 14.6 ne s'appliquera pas à (i) tout Contrat de Gestion d'Actifs, (ii) un contrat de gestion d'actifs pouvant exister de temps en temps entre, entre autres, l'Associé Dream et le Gestionnaire de Transaction (le cas échéant), (iii) un contrat de services d'investissement pouvant exister de temps en temps entre l'Associé POBA et le Gestionnaire de Transaction (le cas échéant), (iv) tout contrat d'entreprise commune pouvant exister de temps en temps entre la Société et les Associés, et (v) tout contrat de gestion immobilière ou contrat de gestion des installations pouvant exister de temps en temps une filiale de l'Associé Dream et la Société (le cas échéant), toute transaction dans laquelle la Société propose d'entrer avec un Associé ou une filiale ou un gérant d'un Associé.
- **15.** Indemnisation des Gérants. La Société indemnisera chaque Gérant et ses héritiers/héritières et représentants légaux de tous coûts, charges et des dépenses raisonnables, y compris d'un montant payé pour transiger sur ou régler un jugement, faits par celui/ceux-ci en relation avec toute procédure civile, pénale ou administrative à laquelle il a pu être partie en raison de sa fonction passée ou actuelle de Gérant à condition (i) qu'il ait agi en bon père de famille dans le cadre de son mandat de Gérant et (ii) de bonne foi dans l'intérêt de la Société.

16. Audit.

- 16.1 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés, les comptes annuels de la Société seront audités par un ou plusieurs commissaire (s) aux comptes, Associé(s) ou non.
- 16.2 Si aucun réviseur d'entreprises agréé n'est requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg et que la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les Associés pourront, sans en être obligés, faire auditer les comptes annuels par un ou plusieurs commissaire(s) aux comptes, Associé(s) ou non.
- 16.3 Le(s) commissaire(s) aux comptes sera/seront nommé(s) par les Associés qui détermineront (i) le nombre du/ des commissaire(s) aux comptes, (ii) la rémunération du/des commissaire(s) aux comptes et (iii) la durée du mandat du/ des commissaire(s) aux comptes. Le(s) commissaire(s) aux comptes resteront en fonction jusqu'à ce que leurs successeurs soient élus. Ils sont rééligibles à la fin de leur mandat et ils peuvent être révoqués à tout moment, avec ou sans motif, par les Associés.

Associés

17. Résolutions des Associés.

- 17.1 Les Associés prennent leurs décisions en adoptant des résolutions soit lors de réunions d'Associés ou, sous réserve des limitations des présents Statuts et des lois du Grand-Duché de Luxembourg, par voie de résolutions écrites.
 - 17.2 Chaque Part Sociale donne droit à une voix.
- 17.3 Un quorum lors des réunions des Associés sera atteint lorsque chaque Associé sera présent ou représenté. Si un quorum n'est pas atteint lors d'une réunion, la réunion sera ajournée et reconduite cinq (5) Jours Ouvrables plus tard au même moment et au même endroit, pendant laquelle le quorum sera atteint par le nombre d'Associés présents. Les réunions des Associés se tiendront au siège social de la Société ou en tout autre lieu au Luxembourg.



- 17.4 Nonobstant ce qui précède, toute modification des Statuts devra être approuvée par (i) la majorité en nombre des Associés et (ii) les trois-quarts (3/4) du capital social émis, sauf disposition contraire prévue par les lois du Grand-Duché de Luxembourg ou par les présents Statuts.
- 17.5 Toutes autres résolutions des Associés seront adoptées par les Associés représentant plus de la moitié du capital social de la Société émis, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg ou des présents Statuts. Dans le cas où le quorum ne serait pas atteint lors de la première réunion ou consultation écrite, les Associés seront convoqués ou consultés une seconde fois, par lettre recommandée, et les décisions seront adoptées par une majorité des voix exprimées, indépendamment de la part du capital social émis représenté.

18. Résolutions écrites.

- 18.1 Si la Société ne compte pas plus de vingt-cinq (25) Associés, les décisions des Associés ne devront pas nécessairement être adoptées lors de réunions mais pourront également être adoptées par résolution circulaire.
- 18.2 Le texte des résolutions à adopter par résolution circulaire seront envoyées aux Associées par écrit par la Gérance par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé. Les Associés ont l'obligation de voter et de renvoyer leur bulletin de vote à la Gérance de la Société par courrier recommandé, lettre, e-mail ou facsimilé endéans quinze (15) jours à compter de la réception de la lettre. Tous les votes non émis durant cette période seront considérés comme une abstention de vote.
- 18.3 Il est possible de déroger aux formalités énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés par décision écrite unanime de tous les Associés dans une résolution écrite appropriée ou autrement.

Les formalités énoncées au paragraphe 18.2 concernant l'adoption de résolutions écrites par les Associés ne s'appliqueront pas si la Société ne compte qu'un Associé. Toutes les résolutions adoptées par un Associé unique devront, en revanche, être documentées par écrit et signé par l'Associé unique.

18.4 Toutes les copies ou extraits des résolutions écrites des Associés devront être certifiées par la Gérance.

19. Assemblées (annuelle et extraordinaire) des Associées.

- 19.1 Il sera nécessaire de tenir une assemblée générale annuelle des Associés uniquement si la Société compte plus de vingt-cinq (25) Associés. Dans ce cas, les présents Statuts seront modifiés afin d'indiquer la date et l'heure à laquelle cette assemblée générale annuelle des Associés se tiendra.
- 19.2 Les assemblées générales extraordinaires des Associés sont convoquées conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg par notification de la Gérance, de(s) commissaire(s) aux compte de la Société ou de(s) Associé(s) représentant au moins la moitié du capital social émis de la Société.
- 19.3 Une assemblée d'Associés pourra uniquement être tenue à l'étranger si, selon l'avis de la Gérance, cela est nécessaire dû à des circonstances de force majeure.
- 19.4 L'avis convoquant l'assemblée des Associés et indiquant son lieu, date, heure et ordre du jour sera envoyé aux Associés au moins huit (8) jours avant l'assemblée des Associés. Si tous les Associés sont présents ou représentés à une assemblée des Associés, ils peuvent déclarer avoir eu connaissance de l'ordre du jour de l'assemblée et renoncer à l'exigence de convocation préalable.
 - 19.5 Toute assemblée des Associés dûment constituée représente les Associés de la Société.
- 19.6 Si la Société ne compte qu'un Associé unique, cet Associé unique exerce les pouvoirs accordés à l'assemblée générale des Associées par la loi applicable et les présents Statuts. Les articles 194 à 196 et 199 de la Loi ne s'appliquent pas à cette situation.

20. Procédure lors des assemblées des Associés.

- 20.1 Un Associé peut prendre part à une assemblée des Associés en désignant par écrit ou facsimilé un représentant, lequel ne doit pas nécessairement être Associé.
- 20.2 L'/les Associé(s) peut/peuvent participer à une assemblée des Associés par conférence téléphonique, visioconférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant aux participants de communiquer entre eux de façon simultanée. Cette participation équivaut à une présence physique à la réunion.
- 20.3 La Gérance peut déterminer toutes les autres conditions qui doivent être remplies pour participer à une assemblée des Associés.
- 20.4 Le Président du Conseil ou, en son absence, toute autre personne désignée par les Associés présidera chacune des assemblées des Associés (le «Président de l'Assemblée des Associés»).
- 20.5 Le Président de l'Assemblée des Associés désignera un secrétaire. Les Associés désigneront un ou plusieurs scrutateur(s). Le Président de l'Assemblée des Associés conjointement avec le secrétaire et le(s) scrutateur(s) formeront le bureau de l'assemblée générale (le «Bureau»).
- 20.6 Une liste de présence indiquant (i) le nom des Associées, (ii) le nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent et, le cas échéant, (iii) le nom du représentant, sera rédigée et signée par les membres du Bureau.
 - 20.7 Les procès-verbaux des décisions de l'assemblée des Associés seront rédigés et signés par le Bureau.
 - 20.8 Les copies ou extraits des procès-verbaux de l'assemblée des Associés seront certifiés par la Gérance.



21. Droits d'information.

- 21.1 La Gérance adressera ou demandera au Gestionnaire d'Actifs d'adresser, à son Conseil et à chaque Associé:
- (i) pour la distribution mensuelle de dividende intérimaire référencée à l'article 25, un schéma détaillé de la détermination du Bénéfice Distribuable de tout mois spécifiant les montants alloués aux différents éléments inclus dans la définition de «Bénéfice Distribuable» (et lorsque des réserves ont été inclues dans les éléments, le montant de chaque ligne correspondant à chaque élément) pour tout trimestre calendaire par e-mail au moins deux (2) Jours Ouvrables avant la distribution du Bénéfice Distribuable pour le mois en question aux Associés;
- (ii) chaque année, un projet du Projet d'Activités Annuel (incluant le budget annuel) pour approbation par les Associés avant le 31 octobre de l'année;
- (iii) endéans quarante-cinq (45) jours après la fin de chaque trimestre de chaque exercice social, les Rapports Trimestriels;
 - (iv) endéans vingt (20) jours à compter de la fin de chaque mois, les Rapports Mensuels.
 - 22. Domaines réservés. Les domaines suivants requièrent l'approbation préalable unanime des Associés:
 - (a) tout changement des statuts ou des règlements de la Société;
 - (b) tout changement du capital social émis de la Société;
- (c) la conclusion de tout contrat ou la proposition de toute offre ou l'octroi de tout droit capable de devenir un accord permettant d'allouer ou d'émettre des Parts Sociales de la Société;
 - (d) toute action pouvant mener à ou résulter en un changement important de la nature des activités de la Société;
- (e) sauf dans les cas prévus par un contrat d'entreprise conjointe pouvant exister de temps en temps entre la Société et les Associés, l'emprunt d'argent pour un montant supérieur à deux millions d'euros (EUR 2.000.000);
 - (f) l'approbation ou la modification de tout Plan d'Affaires Annuel de la Société;
- (g) le gain ou la perte par la Société de dépenses en capital supérieures à deux millions d'euros (EUR 2.000.000) ou toutes dépenses en capital qui, au total, sont supérieures à dix millions d'euros (EUR 10.000.000) pour tout exercice social, sauf si inclus dans le Plan d'Affaires Annuel;
- (h) l'octroi de toute garantie ou la création de charges sur les actifs de la Société (autres que celles nécessaires pour garantir les marges de crédit d'exploitation avec les banques à charte ou concernant les sûretés en garantie du prix de vente);
- (i) l'octroi de toute licence pour céder ou sous-louer toute location ou licences de modifications pour lesquelles des travaux importants ou des travaux à la structure de la Propriété;
 - (j) la prise de toute mesure pour liquider ou mettre fin à l'existence juridique de la Société;
- (k) la vente, location, licence (sur une base exclusive et irrévocable), échange ou disposition de la Propriété, ou de propriétés ou d'actifs de la Société si cela n'est pas inclus dans le Plan d'Affaires Annuel approuvé;
 - (I) l'octroi, direct ou indirect, de prêts ou d'avances à toute Personne;
 - (m) l'octroi de sûreté ou de garantie sur des dettes à toute Personne;
 - (n) sauf disposition contraire dans les présents Statuts, la déclaration ou le paiement de tout dividende;
 - (o) sauf disposition contraire dans les présents Statuts, l'admission dans la Société de tout nouvel Associé;
 - (p) l'acquisition ou la constitution de toute Filiale;
- (q) l'acquisition, souscription ou volonté d'acheter ou d'acquérir des parts sociales dans le capital de toute personne morale;
- (r) la conclusion de tout contrat de gestion de propriété ou d'actifs, contrat de services ou contrat de conseil concernant la Propriété, autre que le Contrat de Gestion d'Actifs ou tout contrat de gestion de propriété ou contrat de gestion d'installations entre une filiale de l'Associé Dream et la Société;
 - (s) la résiliation ou le remplacement du Gestionnaire d'Actifs;
- (t) la conclusion d'un partenariat ou de tout arrangement concernant le partage de bénéfices, union d'intérêts, entreprise commune ou concession réciproque avec toute Personne;
 - (u) la conclusion d'une fusion ou consolidation avec toute autre personne morale;
 - (v) tout changement du nombre de gérants de la Société comparé à celui indiqué dans le présent Contrat;
 - (w) tout changement de l'exercice social de la Société;
 - (x) tout contrat avec ou engagement envers toute Partie ou toute Filiale de cette Partie;
 - (y) l'approbation de toutes demandes d'aménagement et/ou questions d'aménagement;
 - (z) l'approbation de l'identité des assureurs et les dispositions importantes de toute politique d'assurance;
- (aa) l'approbation de toutes les questions de litige impliquant des sommes supérieures à deux cent cinquante mille euros (EUR 250.000);
- (bb) l'approbation de toutes questions pouvant engendrer des impôts sur les mutations foncières ou des impôts similaires devenant exigibles; et



(cc) tout engagement ou contrat pour effectuer tout ce qui précède.

Exercice social, Distributions des gains

23. Exercice social.

23.1 L'exercice social de la Société commence le premier jour du mois de janvier et finit le dernier jour du mois de décembre.

24. Approbation des comptes annuels.

- 24.1 A la fin de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et la Gérance établit les comptes annuels de la Société conformément aux lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 24.2 La Gérance soumettra les comptes annuels de la Société au(x) commissaire(s) aux comptes, le cas échéant, pour revue et aux Associés pour approbation.
- 24.3 Tout Associé peut prendre connaissance des comptes annuels au siège social de la Société tel que prévu par les lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- **25. Affectation des bénéfices.** Sur les bénéfices nets de la Société il sera prélevé cinq pour cent (5%) pour la formation d'un fonds de réserve légale requis par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ce prélèvement cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la réserve légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social souscrit de la Société.

Les Associés décideront de l'affectation du solde des bénéfices annuels nets. La réserve peut être utilisée intégralement ou en partie pour (i) absorber les pertes existantes, le cas échéant, (ii) être versée sur un compte de réserve ou de provision, (iii) être reportée au prochain exercice social ou (iv) être distribuée aux Associés en tant que dividende.

26. Dividendes intérimaires. Sauf décision contraire des Associés, dans la mesure permise par la loi et à condition que les informations décrites à l'article 21.1 (i) aient été fournies substantiellement dans la forme telle que décrite à l'article 21.1 (i) au Conseil et aux Associés, pour chaque mois, la Société distribuera aux Associés son Bénéfice Distribuable, au pro rata de leur détention de Parts Sociales, le dixième (10 ^e) jour du mois suivant. Aucune distribution ne sera effectuée si les fonds sont requis pour couvrir les Dépenses Requises.

La Gérance est autorisée à verser ces dividendes intérimaires sur la base de comptes intérimaires actuels et à condition que ces comptes intérimaires montrent que la Société ait suffisamment de fonds disponibles pour une telle distribution. Cette distribution sera appliquée en premier lieu en règlement de tout intérêt couru et impayé de tout Prêt d'Associé par cet Associé et sera payée ensuite par un dividende sur ces Parts Sociales d'Associés.

Dissolution, Liquidation

27. Dissolution et liquidation.

- 27.1 La Société peut être dissoute par une décision des Associés délibérant aux mêmes conditions de quorum et de majorité que celles exigées pour la modification des Statuts, sauf disposition contraire des lois du Grand-Duché de Luxembourg.
- 27.2 En cas de dissolution de la Société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateur(s) nommé(s) par les Associés qui détermineront leurs pouvoirs et leur rémunération.
- 27.3 Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y inclus les taxes et frais de liquidation, l'actif net de la Société sera réparti équitablement entre tous les Associés au pro rata du nombre de Parts Sociales qu'ils détiennent.

Loi applicable

28. Loi applicable. Toutes les matières qui ne sont pas régies par les présents Statuts seront réglées conformément à la loi applicable.»

Quatrième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société a pris acte de la démission de M. Franck Pletsch en tant que gérant de catégorie B de la Société et de M. Douwe Terpstra en tant que gérant de catégorie B de la Société et a décidé de donner décharge provisoire à M. Franck Pletsch et M. Douwe Terpstra pour l'accomplissement de leur mandat respectif depuis la date de leur nomination jusqu'à la date des présentes. L'assemblée générale des associés de la Société a noté par ailleurs que la décharge finale sera donnée à l'occasion de l'approbation des comptes annuels concernant l'exercice social clos au 31 décembre 2014.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décida:

- (i) de redésigner M. George Valentini, actuellement gérant de catégorie A de la Société, en tant que gérant de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée;
 - (ii) de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie A de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Shi Young Lee, né à Busan (Corée du Sud) le 3 octobre 1975, résident professionnellement à 10F 23-10 Yeouidodong, Yeongdeungpo-gu, Seoul, Corée du Sud;



- Mme. Sonia Baldan, née à Luxembourg le 27 janvier 1960, résidant professionnellement à 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg; et
- M. Elvin Montes, né à Jiabong W Samar (Philippines) le 12 avril 1982, résidant professionnellement au 19, rue de Bitbourg L-1273 Luxembourg et
 - (iii) de nommer les personnes suivantes en tant que gérants de catégorie B de la Société pour une durée indéterminée:
- M. Cengiz Coelhan, né le 10 mai 1974 à Bad Hersfeld, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg;
- M. Andreas Mischler, né le 16 Octobre 1973 à Saarlouis, Allemagne, ayant son adresse professionnelle au 9A, rue Robert Stumper, L-2557 Luxembourg.

Cinquième résolution

L'assemblée générale des associés de la Société décida de nommer PricewaterhouseCoopers, une société coopérative constituée selon les lois de Luxembourg, ayant son siège social au 2, rue Gerhard Mercator, L-2182 Luxembourg et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 65477, a été nommé en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société, avec effet immédiat et pour une durée indéterminée.

Evaluation des frais

Les frais, coûts, honoraires et charges de toutes sortes, qui devront être supportés par la Société à la suite de cet acte notarié sont estimés approximativement à deux mille euros (EUR 2.000).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que sur la demande du mandataire de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une version française, et qu'en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fera foi.

L'acte ayant été lu au mandataire de la partie comparante, connue du notaire par son nom, prénom usuel, état civil et domicile, ce mandataire a signé avec nous, le notaire, le présent acte.

Signé: C. Coelhan, S. Hajjem, S. Baldan, M. Loesch.

Enregistré à Remich, le 31 décembre 2014. REM/2014/2889. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): P. MOLLING.

Pour expédition conforme.

Mondorf-les-Bains, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015018795/1371.

(150022664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

SESA-Conseil, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4138 Esch-sur-Alzette, 1, place de l'Hôtel de ville.

R.C.S. Luxembourg B 164.980.

L'an deux mille quinze, le vingt et unième jour du mois de janvier.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparii

la société anonyme Préve-Nantes, établie et ayant son siège social à L-2449 Luxembourg, 25 C, boulevard Royal, immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 163.955, représentée par deux de ses administrateurs, Madame Lydie CHARLES-DELATRE, née le 26 mai 1959 à Rouen (France), demeurant à L-4488 Belvaux, 41, rue du stade et Madame Hélène SALETTE-ESCALET, née le 16 décembre 1962 à Carcassonne (France), demeurant à L-4488 Belvaux, 41, rue du stade, elle-même représentée par Madame Lydie CHARLESDELATRE prémentionnée, en vertu d'une procuration sous seing privée donnée à Luxembourg le 13 janvier 2015.

La partie comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant d'acter qu'elle est la seule et unique associée de la société "SESA-Conseil", une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social à L-2449 Luxembourg 25 C, Boulevard Royal (la «Société»), constituée suivant acte reçu par Maître Edouard DELOSCH, alors notaire de résidence à Rambrouch, en date du 16 novembre 2011, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 37 du 5 janvier 2012, et inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg, section B, sous le numéro 164.980. Les statuts de la Société n'ont pas encore été modifiés depuis sa constitution.

II. Le capital social souscrit de la Société est fixé à douze mille quatre cents euros (EUR 12.400,-) divisé en cent vingtquatre (124) parts sociales de cent euros (EUR 100,-) chacune, toutes entièrement libérées, la totalité appartenant à la société Préve-Nantes prémentionnée.

III. L'associée unique reconnaît être parfaitement au courant des décisions à intervenir sur base de l'ordre du jour suivant:



Ordre du jour

- 1. Transfert du siège social de L-2449 Luxembourg 25 C, Boulevard Royal à L-4138 Esch-sur-Alzette, 1 place de l'Hôtel de ville;
- 2. Modification subséquente de l'article 5 des statuts de la Société afin de refléter le point de l'ordre du jour proposé ci-dessus;
 - 3 Divers

L'associée unique a requis le notaire instrumentant d'acter les résolutions suivantes:

Première résolution

L'associée unique a décidé de transférer le siège social de la Société de son adresse actuelle de L-2449 Luxembourg 25 C, Boulevard Royal à L-4138 Esch-sur-Alzette, 1 place de l'Hôtel de ville.

Deuxième résolution

En conséquence de la résolution adoptée ci-dessus, l'associée unique a décidé de modifier l'article 5 des statuts de la Société qui sera dorénavant rédigé comme suit:

« Art. 5. Le siège de la Société est établi dans la commune d'Esch-sur-Alzette.

Le siège social peut être transféré à l'intérieur de la même commune par simple décision du gérant ou, en cas de pluralité de gérants, du Conseil de gérance, et en tout endroit du Grand-Duché de Luxembourg aux termes d'une décision prise par assemblée tenue dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

La Société peut ouvrir des succursales, filiales ou d'autres bureaux, dans tout autre lieu du Grand-Duché de Luxembourg, ainsi qu'à l'étranger.

Frais

Les frais, dépenses, rémunérations et charges quelconques qui incombent à la société des suites de ce document sont estimés à mille euros (EUR 1.000.-).

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée à la comparante connue du notaire instrumentaire par ses nom, prénom usuel, état et demeure, elle signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: L. CHARLES-DELATRE, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch Actes Civils, le 23 janvier 2015. Relation: DAC/2015/1341. Reçu soixante-quinze (75.-) euros.

Le Receveur (signé): THOLL.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 28 janvier 2015.

Référence de publication: 2015016195/57.

(150019001) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 29 janvier 2015.

Midax, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 166.668.

DISSOLUTION

In the year two thousand and fifteen, on the twenty-second day of the month of January;

Before Us Me Carlo WERSANDT, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), undersigned;

APPEARED:

Mr. Tommi Juhani OPAS, director, born in Helsinki (Finland), on December 18, 1972, residing in 02160 Espoo, Westendinkuja 5B (Finland),

here represented by Mr. Christian DOSTERT, notary clerk, residing professionally in L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (the "Proxy-holder"), by virtue of a proxy given under private seal; such proxy, after having been signed "ne varietur" by the mandatory and the officiating notary, will remain attached to the present deed in order to be recorded with it.

Such appearing person, represented as said before, declares and requests the officiating notary to act:

1) That the private limited liability company ("société à responsabilité limitée") "Midax", established and having its registered office in L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, registered with the Trade and Companies Register of Luxembourg, section B, under number 166668, (the "Company"), has been incorporated pursuant to a deed of Me Martine SCHAEFFER, notary residing in Luxembourg (Grand Duchy of Luxembourg), on January 9, 2012, published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, number 734 of March 20, 2012,



and that the articles of association (the "Articles") have not been amended since;

- 2) That the corporate capital is set at twelve thousand five hundred Euros (12,500.- EUR), represented by twelve thousand five hundred (12,500) corporate units with a nominal value of one Euros (1.- EUR) each;
- 3) That the appearing person, represented as said before, is the sole owner of all the corporate units of the Company (the "Sole Partner");
- 4) That the Sole Partner declares to have full knowledge of the articles of association and the financial standing of the Company;
- 5) That the Sole Partner of the Company declares explicitly, the winding-up of the Company and the start of the liquidation process, with effect on today's date;
- 6) That the Sole Partner appoints himself as liquidator of the Company, and acting in this capacity, he has full powers to sign, execute and deliver any acts and any documents, to make any declaration and to do anything necessary or useful so to bring into effect the purposes of this deed;
- 7) That the Sole Partner, in his capacity as liquidator of the Company, requests the notary to authentify his declaration that all the liabilities of the Company have been paid or duly provisioned and that the liabilities in relation of the close down of the liquidation have been duly provisioned; furthermore declares the liquidator that with respect to eventual liabilities of the Company presently unknown, and that remain unpaid, he irrevocably undertakes to pay all such eventual liabilities and that as a consequence of the above all the liabilities of the Company are paid;
- 8) That the Sole Partner declares that he takes over all the assets of the Company, and that he will assume any existing debts of the Company pursuant to point 7);
 - 9) That the Sole Partner declares formally withdraw the appointment of an auditor to the liquidation;
- 10) That the Sole Partner declares that the liquidation of the Company is closed and that any registers of the Company recording the issuance of shares or any other securities shall be cancelled;
 - 11) That full and entire discharge is granted to the managers for the performance of their assignment;
- 12) That the books and documents of the Company will be kept for the legal period of five (5) years at least at the domicile of the Sole Partner in 02160 Espoo, Westendinkuja 5B (Finland);
- 13) That the records and documents of the Company, presently dissolved, have to be presented on first demand and without costs.

Costs

The aggregate amount of the costs, expenditures, remunerations or expenses, in any form whatsoever, which the Company incurs or for which it is liable by reason of the present deed, is evaluated at approximately one thousand Euros.

Statement

The undersigned notary, who understands and speaks English and French, states herewith that, on request of the above appearing person, the present deed is worded in English followed by a French version; on request of the same appearing person, and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present deed was drawn up in Luxembourg, at the date indicated at the beginning of the document.

After reading the present deed to the Proxy-holder of the appearing person, acting as said before, known to the notary by name, first name, civil status and residence, the said Proxy-holder has signed with Us the notary the present deed.

Suit la version en langue française du texte qui précède:

L'an deux mille quinze, le vingt-deuxième jour du mois de janvier;

Pardevant Nous Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), soussigné;

A COMPARU:

Monsieur Tommi Juhani OPAS, gérant, né à Helsinki (Finlande), le 18 décembre 1972, demeurant à 02160 Espoo, Westendinkuja 5B (Finlande),

ici représenté par Monsieur Christian DOSTERT, clerc de notaire, demeurant professionnellement à L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling, (le "Mandataire"), en vertu de d'une procuration sous seing privé lui délivrée; laquelle procuration, après avoir été signée "ne varietur" par le Mandataire et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte afin d'être enregistrée avec lui.

Lequel comparant, représenté comme dit ci-avant, déclare et requiert le notaire instrumentant d'acter:

1) Que la société à responsabilité limitée "Midax", établie et ayant son siège social à L-1930 Luxembourg, 22, avenue de la Liberté, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 166668, (la "Société"), a été constituée suivant acte reçu par Maître Martine SCHAEFFER, notaire de résidence à Luxembourg (Grand-Duché de Luxembourg), le 9 janvier 2012, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 734 du 20 mars 2012,

et que les statuts (les "Statuts") n'ont pas été modifiés depuis lors;



- 2) Que le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,- EUR), représenté par douze mille cinq cents (12.500) parts sociales avec une valeur nominale d'un euro (1,- EUR) chacune;
- 3) Que le comparant, représenté comme dit ci-avant, est le seul propriétaire de toutes les parts sociales de la Société (l'"Associé Unique");
 - 4) Que l'Associé Unique déclare avoir parfaite connaissance des statuts et de la situation financière de la Société;
- 5) Que l'Associé Unique prononce explicitement la dissolution de la Société et sa mise en liquidation, avec effet en date de ce jour;
- 6) Que l'Associé Unique se désigne comme liquidateur de la Société, et agissent en cette qualité, il aura pleins pouvoirs d'établir, de signer, d'exécuter et de délivrer tous actes et documents, de faire toute déclaration et de faire tout ce qui est nécessaire ou utile pour mettre en exécution les dispositions du présent acte;
- 7) Que l'Associé Unique, dans sa qualité de liquidateur, requiert le notaire d'acter qu'il déclare que tout le passif de la Société est réglé ou provisionné et que le passif en relation avec la clôture de la liquidation est dûment couvert; en outre il déclare que par rapport à d'éventuels passifs de la Société actuellement inconnus, et donc non payés, il assume l'obligation irrévocable de payer ce passif éventuel et qu'en conséquence de ce qui précède tout le passif de la Société est réglé;
- 8) Que l'Associé Unique déclare qu'il reprend tout l'actif de la Société et qu'il s'engagera à régler tout le passif de la Société indiqué au point 7);
 - 9) Que l'Associé Unique déclare formellement renoncer à la nomination d'un commissaire à la liquidation;
- 10) Que l'Associé Unique déclare que la liquidation de la Société est clôturée et que tous les registres de la Société relatifs à l'émission de parts sociales ou de tous autres valeurs seront annulés;
 - 11) Que décharge pleine et entière est donnée aux gérants pour l'exécution de leur mandat;
- 12) Que les livres et documents de la Société seront conservés pendant cinq ans au moins au domicile de l'Associé Unique à 02160 Espoo, Westendinkuja 5B (Finlande);
- 13) Que les livres et documents de la Société, présentement dissoute, sont à produire sur première demande et sans frais.

Frais

Le montant total des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la Société, ou qui sont mis à sa charge à raison du présent acte, est évalué approximativement à mille euros.

Déclaration

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais et français, déclare par les présentes, qu'à la requête du comparant le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française; à la requête du même comparant, et en cas de divergences entre le texte anglais et français, la version anglaise prévaudra.

DONT ACTE, le présent acte a été passé à Luxembourg, à la date indiquée en tête des présentes.

Après lecture du présent acte au Mandataire du comparant, agissant comme dit ci-avant, connu du notaire par nom, prénom, état civil et domicile, ledit Mandataire a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: C. DOSTERT, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C. 2, le 27 janvier 2015. 2LAC/2015/1905. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Paul MOLLING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 2 février 2015.

Référence de publication: 2015017437/117.

(150021017) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 2 février 2015.

Piemont Hotel S.à r.l. et Cie s.e.c.s., Société en Commandite simple.

Siège social: L-1618 Luxembourg, 2, rue des Gaulois.

R.C.S. Luxembourg B 43.491.

Les comptes annuels au 31 décembre 1995 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Un mandataire

Référence de publication: 2015019176/11.

(150022354) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 4 février 2015.

Editeur: Service Central de Législation, 43, boulevard F.-D. Roosevelt, L-2450 Luxembourg

Imprimeur: Association momentanée Imprimerie Centrale / Victor Buck